



# Bulletin Officiel

N° 4092 Mardi 24 Avril 2012

— 17<sup>ème</sup> ANNEE — ISSN 0330-7174

## SOMMAIRE

<b>COMMUNIQUE</b>	
AGREMENT DE CONSTITUTION D'OPCVM	2
<b>AVIS DES SOCIETES</b>	
OFFRE A PRIX FERME – OPF – PLACEMENT GARANTI	2-9
PUBLICATION DES CLAUSES D'UN PACTE AMS	10-12
<b>ASSEMBLES GENERALES ORDINAIRES</b>	
TUNISIE SICAV	13
SICAV PLUS	13
SICAV ENTREPRISE	13
<b>PAIEMENTS DE DIVIDENDES</b>	
FCP HELION MONEO	14
FCP HELION ACTIONS DEFENSIF	14
FCP HELION ACTIONS PROACTIF	14
SOCIETE DE PLACEMENT & DE DEVELOPPEMENT INDUSTRIEL & TOURISTIQUE - SPDIT SICAF -	15
SICAV TRESOR	15
SICAV PROSPERITY	15
<b>MODIFICATION DE LA COMPOSITION DU COMITE DE GESTION</b>	
AL AMANAH EQUITY FCP	16
AL AMANAH ETHICAL FCP	16
AL AMANAH OBLIGATAIRE FCP	17
AL AMANAH PRUDENCE FCP	17
FCP OPTIMUM EPARGNE ACTIONS	18
MILLENIUM OBLIGATAIRE SICAV	18
<b>INDICATEURS D'ACTIVITE TRIMESTRIELS</b>	
SOCIETE INDUSTRIELLE D'APPAREILLAGE ET DE MATERIELS ELECTRIQUES – SIAME -	19-20
SOCIETE TUNISIENNE DE BANQUE – STB -	21-22
SOCIETE CARTHAGE CEMENT	23-26
TUNISIE LAIT	27
<b>COMMUNIQUE DE PRESSE</b>	
SOCIETE TUNISIENNE DE BANQUE – STB -	28
<b>EMISSION D'UN EMPRUNT OBLIGATAIRE</b>	
ATL 2012-1	29-31
<b>COURBE DES TAUX</b>	32
<b>VALEURS LIQUIDATIVES DES TITRES OPCVM</b>	33-34
<b>ANNEXE I</b>	
ETATS FINANCIERS ANNUELS ARRETES AU 31 – 12 – 2011	
FCP CEA MAXULA	
FCP INDICE MAXULA	

**COMMUNIQUE**

**AGREMENT DE CONSTITUTION D'OPCVM**

Le Conseil du Marché Financier a décidé, en date du 12 avril 2012, d'agréer le fonds suivant :

**IKDAM II**  
Fonds d'amorçage  
régé par La loi n° 2005-58 du 18 juillet 2005 relative aux fonds d'amorçage  
et le Code des Organismes de Placement Collectif  
promulgué par la Loi n° 2001-83 du 24 juillet 2001  
**Siège Social** : Immeuble ICC Centre Urbain Nord Etage 2 Bureau 6 Tunis

IKDAM GESTION et la BFPME ont obtenu l'agrément du Conseil du Marché Financier, en date du 12 avril 2012, pour la création d'un Fonds d'amorçage, dénommé «IKDAM II» d'un montant de 1 000 000 dinars divisé en 1 000 parts de 1 000 dinars chacune.

**AGREMENT DE RESPONSABLE DU CONTROLE DE LA CONFORMITE ET DU CONTROLE INTERNE**

Le Conseil du Marché Financier a décidé, en date du 12 avril 2012, d'agréer la nomination de Monsieur Nader KHALFALLAH en tant que responsable du contrôle de la conformité et du contrôle interne au sein de IKDAM GESTION.

**AGREMENT DU DEUXIEME DIRIGEANT D'UNE SOCIETE DE GESTION**

Le Conseil du Marché Financier a décidé, en date du 12 avril 2012, d'agréer la nomination de Monsieur Riadh ABIDA en tant que deuxième personne qui dirige et détermine l'orientation de la société IKDAM GESTION.

2012 - AC - 27

**AVIS DES SOCIETES**

**OFFRE A PRIX FERME – OPF –**

***Portée du visa du CMF*** : Le visa du CMF, n'implique aucune appréciation sur l'opération proposée. Le prospectus a été établi par l'émetteur et engage la responsabilité de ses signataires. Il doit être accompagné des états financiers de l'émetteur relatifs à l'exercice 2011 pour tout placement sollicité après le 30 avril 2012. Le visa n'implique ni approbation de l'opportunité de l'opération ni authentification des éléments comptables et financiers présentés. Il a été attribué après examen de la pertinence et de la cohérence de l'information donnée dans la perspective de l'opération proposée aux investisseurs. Ce visa a été accordé en vue de l'introduction de la société au marché alternatif de cote de la Bourse. Ce marché permet aux sociétés de lever des fonds stables dans le but de se restructurer et de financer leur croissance. Il est essentiellement destiné aux investisseurs ayant un horizon de placement de moyen et long terme.

**OFFRE A PRIX FERME –OPF–  
PLACEMENT GARANTI  
ET ADMISSION AU MARCHÉ ALTERNATIF DE LA COTE DE LA BOURSE  
DES ACTIONS DE LA SOCIETE «AMS»**

Le Conseil du Marché Financier a accordé son visa au prospectus d'Offre à Prix Ferme (OPF), de Placement Garanti et d'admission au marché alternatif de la cote de la Bourse des actions de la société les Ateliers Mécaniques du Sahel «AMS».

Dans le cadre du prospectus, la société «AMS» a pris les engagements suivants :

- Conformer ses statuts à la réglementation en vigueur;
- Réserver au moins un siège au Conseil d'Administration au profit des représentants détenteurs des actions acquises dans le cadre l'Offre à Prix Ferme. Ces représentants seront désignés par les détenteurs d'actions de la société «AMS» acquises dans le cadre de l'OPF au cours d'une séance où les actionnaires majoritaires et anciens s'abstiendront de voter et proposés à l'Assemblée Générale Ordinaire qui entérinera cette désignation ;
- Réunir ses prochaines Assemblées Générales à Tunis ;
- Créer un comité permanent d'audit conformément à l'article 256 bis du Code des Sociétés Commerciales ;
- Mettre en place une structure d'audit interne ;
- Etablir un manuel des procédures ;
- Se conformer à la réglementation en vigueur en matière de tenue de comptes de valeurs mobilières ;
- Conformer ses rapports annuels sur la gestion au modèle prévu à l'annexe 12 du règlement du CMF relatif à l'appel public à l'épargne ;
- Tenir une communication financière au moins une fois par an ;
- Actualiser ses prévisions chaque année sur un horizon de 3 ans et à les porter à la connaissance des actionnaires et du public. Elle est tenue, à cette occasion, d'informer ses actionnaires et le public sur l'état de réalisation de ses prévisions et d'insérer, au niveau de son rapport annuel, un état des réalisations par rapport aux prévisions et une analyse des écarts éventuels.

- Suite -

En outre, la société « AMS » est appelée à :

- ▶ Se conformer aux dispositions de l'article 471 du Code des Sociétés Commerciales et à établir des états financiers annuels consolidés et un rapport de gestion relatif au groupe des sociétés ;
- ▶ Se conformer aux dispositions de l'article 388 du Code des Sociétés Commerciales et à convoquer une AGE le jour de la tenue de son AGO qui devrait statuer sur les états financiers relatifs à l'exercice 2011. Cette AGE aura pour objet de décider une deuxième augmentation de capital en numéraire d'un montant au moins égal aux pertes non couvertes par la première augmentation du capital objet de la note d'opération visée par le CMF sous le n°12-778 en date du 16/04/2012. De plus, la société s'engage à réaliser la deuxième augmentation de capital dans un délai maximum de six (6) mois à partir de la date de ladite AGE.

Par ailleurs, les actionnaires de référence\* de la société « AMS » se sont engagés à :

- ▶ Ne pas céder plus de 5% de leurs participations respectifs au capital de la société dans le public, sauf autorisation spéciale du Conseil du Marché Financier, et ce pendant deux (2) ans à compter de la date d'introduction ;
- ▶ Ne pas développer une activité locale concurrente à celle de la société.

#### **ADMISSION DES ACTIONS DE LA SOCIETE «AMS» AU MARCHÉ ALTERNATIF DE LA COTE DE LA BOURSE :**

La Bourse a donné, en date du 26/01/2012, son accord de principe quant à l'admission des actions de la société «AMS» au marché alternatif de la cote de la Bourse.

Au cas où la présente offre aboutirait à des résultats concluants, l'introduction des actions de la société «AMS» se fera au marché alternatif de la cote de la Bourse au cours de 10 dinars l'action et sera ultérieurement annoncée sur les bulletins officiels de la BVMT et du CMF.

#### **Autorisation d'augmentation du capital :**

Sur proposition du Conseil d'Administration du 28/09/2011, l'Assemblée Générale Extraordinaire de la société «AMS» , tenue le 25/10/2011, a approuvé le principe de l'ouverture du capital de la société et l'introduction de ses titres au marché alternatif de la cote de la Bourse et a décidé dans sa première résolution d'augmenter le capital social d'un montant de 5 000 000 dinars pour le porter de 12 308 400 dinars à 17 308 400 dinars et ce, par l'émission de 1 000 000 d'actions nouvelles à souscrire en numéraire lors de l'introduction de la société sur le marché alternatif de la cote de la Bourse de Tunis . L'Assemblée Générale Extraordinaire a décidé de déléguer au Conseil d'Administration de la société, le pouvoir de fixer le prix d'émission des nouvelles actions à émettre et ce, dans la fourchette comprise entre 9,5 dinars et 13 dinars, l'action.

Usant des pouvoirs qui lui ont été conférés par l'Assemblée Générale Extraordinaire tenue le 25/10/2011, le Conseil d'Administration de la société « AMS » réuni en date du 18/01/2012 (deuxième résolution) a fixé le prix d'émission des actions nouvelles à 10 dinars l'action soit, 5 dinars de nominal et 5 dinars de prime d'émission, à libérer intégralement à la souscription.

Le Conseil d'Administration a également fixé la date de jouissance des actions nouvelles au 1<sup>er</sup> janvier de l'année de l'introduction de la société sur le marché alternatif de la cote de la Bourse de Tunis, soit le 1<sup>er</sup> janvier 2012.

\* Société Economic Auto ; Société AURES GROS ; Société AURES ; Société ETS Mohamed LOUKIL et CIE ; Société MIG ; Société LOUKIL COMMUNICATION TUNISIE ; Société MED EQUIPEMENT ; Société CARTHAGE IMMOBILIERE ; Société MEDCOM ; Mr Bassem LOUKIL et Mr Walid LOUKIL

- Suite -

### **Droit préférentiel de souscription :**

L'Assemblée Générale Extraordinaire de la société «AMS», réunie le 25/10/2011, a décidé de réserver l'intégralité de la souscription à l'augmentation du capital projetée à de nouveaux souscripteurs. En conséquence de cette décision, les anciens actionnaires ont renoncé à leurs droits préférentiels de souscription dans l'augmentation de capital au profit de nouveaux souscripteurs. Cette renonciation s'est traduite par la suppression de ces droits préférentiels de souscription pour la totalité de l'augmentation du capital.

Il convient de signaler à ce niveau que du fait de l'absence d'indication du prix d'émission de l'opération d'augmentation de capital au niveau des rapports respectifs du Conseil d'Administration et du commissaire aux comptes soumis pour approbation à l'Assemblée Générale Extraordinaire du 25/10/2011, d'une part, de la délégation par ladite AGE au Conseil d'Administration le pouvoir de fixer le prix d'émission, d'autre part, et vue l'importance que revêt cette information pour les actionnaires dans la mesure où il y aurait suppression de leur droit préférentiel de souscription, le Conseil d'Administration et le commissaire aux comptes, une fois le prix d'émission fixé, ont établi des rapports complémentaires décrivant les conditions définitives de l'opération et son impact sur la structure du capital de la société, lesquels rapports ont été mis à la disposition des actionnaires.

### **Cadre de l'offre :**

L'introduction de la société «AMS» au marché alternatif de la cote de la Bourse se fera par la mise sur le marché dans le cadre d'une augmentation de capital par voie de souscription publique de 1 000 000 actions nouvelles d'une valeur nominale de 5 dinars chacune représentant 28,89% du capital après la réalisation de ladite augmentation.

L'émission se fera par le moyen de :

Une **Offre à Prix Ferme** de 600 000 actions représentant 60% du total des actions à émettre en numéraire, centralisée auprès de la Bourse Des Valeurs Mobilières de Tunis ;

Un **Placement Garanti** (conformément aux dispositions de l'article 56 nouveau du Règlement Général de la Bourse) auprès d'institutionnels de 400 000 actions représentant 40% du total des actions à émettre en numéraire, centralisé auprès de MAC SA, intermédiaire en Bourse.

Le Placement Garanti sera réalisé aux mêmes conditions de prix que l'Offre à Prix Ferme.

Les souscripteurs à ce placement s'engagent à ne pas céder leurs titres en Bourse pendant une période d'une année à partir de la date de la première cotation en Bourse.

## **1- Présentation de la société :**

**Dénomination :** Société « les Ateliers Mécaniques du Sahel - AMS »

**Siège social :** Boulevard Ibn Khaldoun 4018, Sousse

**Forme juridique :** Société Anonyme

**Date de constitution :** 1962

**Capital social :** 12.308.400 DT réparti en 2.461.680 actions de nominal 5 DT entièrement libérées.

### **Objet social :**

La Société a pour objet principal :

- La fabrication et la commercialisation d'article de ménage et de tous les produits de Robinetterie et de Quincaillerie ainsi que tous sous-produits et dérivés.
- La fabrication et la commercialisation de tous articles et tous produits en porcelaine ou en verre.

- Suite -

- Toutes opérations mobilières et immobilières qui s'y rattachent. Généralement toutes opérations industrielles, commerciales, immobilières et financières se rattachant directement ou indirectement à l'objet social de la Société.

## 2- Période de validité de l'offre :

L'Offre à Prix Ferme est ouverte au public du **30/04/2012** au **11/05/2012 inclus**.

La réception des demandes de souscription dans le cadre du Placement Garanti se fera à partir du **30/04/2012**, étant entendu qu'à l'égard des investisseurs de ce placement, le Placement Garanti pourrait être clos par anticipation sans préavis, et dans tous les cas au plus tard le **11/05/2012 inclus**.

## 3- Date de jouissance des actions :

Les actions nouvelles émises porteront jouissance à partir du **1<sup>er</sup> janvier 2012**.

## 4- Modalités de paiement du prix :

Pour la présente Offre, le prix de l'action de la société «AMS», tous frais, commissions, courtages et taxes compris, a été fixé à 10 dinars.

Le règlement des demandes de souscription par les donneurs d'ordre désirant souscrire à des actions de la société «AMS» dans le cadre de l'Offre à Prix Ferme s'effectue au comptant auprès des intermédiaires en Bourse au moment du dépôt de la demande. En cas de satisfaction partielle de la demande de souscription, le solde sera restitué, sans frais, ni intérêts au donneur d'ordre dans un délai ne dépassant pas les trois (3) jours ouvrables à compter du jour de la déclaration du résultat de l'Offre à Prix Ferme.

## 5- Établissements domiciliataires :

Tous les intermédiaires en Bourse sont habilités à recueillir sans frais, les demandes de souscription d'actions de la société «AMS» exprimées dans le cadre de cette Offre à Prix Ferme.

L'intermédiaire en Bourse MAC SA est seul habilité à recueillir, sans frais, les demandes de souscription d'actions de la société «AMS» exprimées dans le cadre du Placement Garanti.

Le jour de dénouement de l'offre, la STICODEVAM créditera le compte indisponible n° 14 032 032 300 700 429 692 ouvert auprès de la Banque de l'Habitat, agence Hédi NOUIRA, par la somme relative à l'augmentation du capital.

## 6- Mode de placement, modalités et délais de délivrance des titres :

### 6-1/ Offre à Prix Ferme :

Dans le cadre de l'Offre à Prix Ferme, 600 000 d'actions la société «AMS» à émettre en numéraire seront offertes et réparties en quatre catégories :

**Catégorie A** : 16,67% des actions offertes, soit 100 000 actions seront réservées aux anciens actionnaires (autres que le Groupe LOUKIL et les SICAR partenaires) sollicitant au minimum 50 actions et au maximum 17 308 actions et sous la condition que la participation totale de ces actionnaires après augmentation (actions anciennes et actions nouvelles) soit au plus égale à 0,5% du capital (17 308 actions) pour les non institutionnels et 5% du capital (173 084 actions) pour les institutionnels.

**Catégorie B** : 8,33% des actions offertes, soit 50 000 actions seront réservées au personnel du groupe LOUKIL, sollicitant au minimum 50 actions et au maximum 17 308 actions. La souscription à cette catégorie sera centralisée chez l'intermédiaire en bourse MAC SA.

**Catégorie C** : 50% des actions offertes, soit 300 000 actions seront réservées aux personnes physiques et/ou morales tunisiennes et/ou étrangères, autres que les OPCVM, sollicitant au minimum 50 actions et au maximum 17 308 actions pour les non institutionnels et 173 084 actions pour les institutionnels.

- Suite -

**Catégorie D :** 25% des actions offertes, soit 150 000 actions seront réservées aux OPCVM tunisiens sollicitant au minimum 50 actions et au maximum 150 000 actions.

Les OPCVM souscripteurs parmi cette catégorie doivent respecter les dispositions légales notamment celles régissant les ratios prudentiels tels que définis au niveau de l'article 29 de la loi n° 2001-83 du 24 juillet 2001 portant promulgation du Code des Organismes de Placement Collectif et fixant un maximum de 10% de l'actif net en titres de créance ou de capital émis ou garantis par un même émetteur.

Les demandes de souscription doivent être nominatives et données par écrit aux intermédiaires en Bourse. Ces demandes doivent préciser obligatoirement le numéro, l'heure et la date de dépôt, la quantité de titres demandée et l'identité complète du souscripteur.

L'identité complète du souscripteur comprend :

Pour les personnes physiques majeures tunisiennes : le nom, le prénom, la nature et le numéro de la pièce d'identité nationale,

Pour les personnes physiques mineures tunisiennes : le nom, le prénom, la date de naissance ainsi que la nature et le numéro de la pièce d'identité nationale du père ou de la mère ou du tuteur légal,

Pour les personnes morales tunisiennes : la dénomination sociale complète et le numéro d'inscription au registre de commerce,

Pour les OPCVM : La dénomination, les références de l'agrément et l'identité du gestionnaire,

Pour les institutionnels autres qu'OPCVM : la dénomination sociale complète ainsi que le numéro d'inscription au registre de commerce, s'il y a lieu. Pour les sociétés d'investissement à capital fixe, il y a lieu de faire suivre leur dénomination sociale par SICAF, et les sociétés d'investissement à capital risque par SICAR.

Pour les étrangers : le nom, le prénom ou la dénomination sociale, la nature et les références des documents présentés.

Toute demande de souscription ne comportant pas les indications précitées ne sera pas prise en considération par la commission de dépouillement.

La demande de souscription doit porter sur un nombre d'actions qui ne peut être inférieur à cinquante (50) actions ni supérieur à 0,5% du capital social après augmentation, soit 17 308 actions pour les non institutionnels et 5% du capital social soit 173 048 actions pour les institutionnels.

En tout état de cause, la quantité demandée par demande de souscription doit respecter la quantité minimale et maximale fixée par catégorie.

En outre, les demandes de souscription pour les OPCVM ne doivent pas porter sur plus de 10% des actifs nets, ayant servi pour le calcul de la dernière valeur liquidative publiée, précédant la date de souscription. Tout non respect de cette condition entraîne la nullité de la demande de souscription.

Aucune règle d'antériorité n'est prévue dans la satisfaction des demandes de souscription reçues au cours de la période de validité de l'Offre à Prix Ferme.

Outre la demande de souscription qu'elle émet pour son propre compte, une même personne pourra émettre un maximum de :

Trois (3) demandes de souscription à titre de mandataire d'autres personnes. Ces demandes doivent être accompagnées d'un acte de procuration, spécifique à la présente opération, dûment signé et légalisé.

Un nombre de demandes de souscription équivalent au nombre d'enfants mineurs à charge. Ces demandes doivent être accompagnées d'un extrait de naissance.

- Suite -

Tout acquéreur ne peut émettre qu'une seule demande de souscription déposée auprès d'un seul intermédiaire en Bourse. En cas de dépôt de plusieurs demandes auprès de différents intermédiaires, seule la première, par le temps, sera acceptée par la commission de dépouillement.

En cas de demandes multiples reproduites chez un même intermédiaire, seule la demande portant sur le plus petit nombre d'actions demandées sera retenue.

Tout intermédiaire chargé du placement des titres est tenu au respect des dispositions énoncées. L'ensemble des documents cités ci-dessus devra être conservé pour être éventuellement présenté à des fins de contrôle.

#### **Le mode de satisfaction des demandes de souscription:**

**Pour la catégorie A :** les demandes de souscription seront satisfaites au prorata sur la base d'un taux d'allocation déterminé par le rapport Quantité Offerte/ Quantité demandée et retenue et sur la base de la liste des actionnaires de la société «AMS» arrêtée à la date d'octroi du visa par le CMF, soit le 16/04/2012. Le reliquat non servi sera réparti par la commission de dépouillement, sans que la part de chaque non-institutionnel et institutionnel ne dépasse respectivement 0,5% et 5% du capital à l'issue de l'opération

**Pour les catégories B et C :** les demandes de souscription seront satisfaites également par palier jusqu'à l'épuisement des titres alloués à cette catégorie. Les paliers de satisfaction seront fixés par la commission de dépouillement.

**Pour la catégorie D :** les demandes de souscription seront satisfaites au prorata sur la base d'un taux d'allocation, déterminé par le rapport quantité offerte / quantité demandée et retenue. Le reliquat non servi sera réparti par la commission de dépouillement, sans que la part de chaque OPCVM ne dépasse 5% du capital à l'issue de l'opération.

En cas d'excédent de titres offerts non demandés par une catégorie, le reliquat sera affecté en priorité à la catégorie C puis A puis D puis B.

#### **Transmission des demandes et centralisation :**

Les intermédiaires en bourse établissent par catégorie les états des demandes de souscription reçues de leurs clients dans le cadre de l'Offre à Prix Ferme.

Les intermédiaires en bourse transmettront à la BVMT l'état des demandes de souscription selon les modalités prévues par l'avis de la Bourse qui sera publié à cet effet sur son bulletin officiel.

Ces états doivent être signés par la personne habilitée et comporter le cachet de la société d'intermédiation. En cas de discordance entre l'état figurant sur le support magnétique et l'état écrit, seul l'état écrit fait foi.

#### **Ouverture des plis et dépouillement :**

Les états relatifs aux demandes de souscription données dans le cadre de l'Offre à Prix Ferme seront communiqués sous plis fermés par le bureau d'ordre central de la Bourse à la commission de dépouillement composée de représentants de la BVMT et de MAC SA, intermédiaire en Bourse chargé de l'opération, et en présence du commissaire du gouvernement auprès de la BVMT, des représentants du CMF et de l'AIB. La commission procédera au dépouillement des états, affectera les quotas et établira un procès verbal à cet effet.

#### **6-2/ Placement Garanti**

Dans le cadre du placement garanti, 400 000 actions la société «AMS» à émettre en numéraire seront offertes à des institutionnels.

Les demandes de souscriptions doivent être nominatives et données par écrit à MAC SA, intermédiaire en Bourse. Ces demandes doivent préciser obligatoirement, le numéro, l'heure et la date de dépôt, la quantité de titres demandés, l'identité complète du donneur d'ordre (l'adresse, la nationalité, le numéro

- Suite -

du registre de commerce) ainsi que la nature et les références des documents présentés justifiant la qualité d'institutionnels conformément à la réglementation en vigueur.

La demande de souscription doit porter sur un nombre d'actions qui ne peut être supérieur à 5% du capital social de la société après augmentation du capital, soit 173 084 actions.

Les souscripteurs dans le cadre du Placement Garanti n'auront pas le droit de souscrire dans le cadre de l'Offre à Prix Ferme.

#### **Transmission des demandes:**

A l'issue de l'opération de Placement, MAC SA, intermédiaire en Bourse, communique un état récapitulatif détaillé sur le résultat de placement au CMF et à la BVMT et ce, selon un modèle qui sera fixé par cette dernière. Ce résultat fera l'objet d'un avis publié aux Bulletins Officiels de la BVMT et du CMF, le jour de la déclaration du résultat de l'Offre.

Cet état doit être signé par la personne habilitée de la société MAC SA et comporter son cachet.

#### **Soumission et vérification des demandes :**

L'état récapitulatif relatif aux demandes de souscription données dans le cadre du Placement Garanti sera communiqué sous pli fermé par le bureau d'ordre central de la Bourse à la commission de dépouillement. La commission procédera à la vérification de l'état (notamment l'absence de souscription dans le cadre de l'Offre à Prix Ferme) et établira un procès verbal à cet effet.

#### **7/ Déclaration des résultats :**

Dès la réalisation de l'opération de dépouillement des demandes de souscription données dans le cadre de l'Offre à Prix Ferme et la vérification de l'état relatif aux demandes de souscription données dans le cadre du Placement Garanti, le résultat de l'Offre au public fera l'objet d'un avis qui sera publié sur les Bulletins Officiels de la BVMT et du CMF précisant la suite donnée à l'Offre, et en cas de suite positive, l'avis précisera par intermédiaire le nombre de titres attribués, les demandes retenues et la réduction éventuelle dont les demandes de souscription sont frappées.

#### **8/ Règlement des espèces et livraison des titres :**

Au cas où l'offre connaît une suite favorable, la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis communiquera, le lendemain de la publication de l'avis de résultat, à chaque intermédiaire, l'état détaillé de ses demandes de souscription retenues et la quantité attribuée à chacun d'eux.

Chaque intermédiaire est tenu d'envoyer à la STICODEVAM les ordres de ségrégation des quantités souscrites retenues par catégorie d'avoirs et ce, conformément aux modalités pratiques de l'opération qui seront précisées par un avis de la STICODEVAM. Le règlement des espèces et la livraison de titres seront effectués trois (3) jours ouvrables après la date de résultat de l'Offre, via la compensation interbancaire de la STICODEVAM.

Les actions anciennes de la société «AMS» sont prises en charge par la STICODEVAM depuis le 14/09/1995; sous le code ISIN TN0001500859. Ce code a été attribué le 10/04/1997.

Les actions nouvelles à souscrire en numéraires seront prises en charge par la STICODEVAM à partir de la réalisation définitive de l'augmentation de capital en numéraire. Les opérations de règlement et livraison seront assurées par cette dernière.

Le registre des actionnaires est tenu par la STB.

#### **9/ Cotation des titres :**

La date de démarrage de la cotation des titres sur le marché alternatif de la cote de la Bourse de Valeurs Mobilières de Tunis fera l'objet d'un avis qui sera publié sur le Bulletin Officiel de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.



- Suite -

Toutefois, la cotation des actions nouvelles ne démarrera qu'à compter de la date de réalisation de l'augmentation du capital conformément à la loi. Ainsi, les actions nouvelles ne seront cessibles et négociables qu'après la publication d'un avis sur le bulletin officiel de la BVMT.

#### **10/ Contrat de liquidité :**

Un contrat de liquidité pour une période d'une année à partir de la date d'introduction, est établi entre MAC SA, intermédiaire en Bourse et les actionnaires de la société «AMS» portant sur 10% du produit de l'Offre soit un montant de 500 000 dinars et 50 000 actions.

#### **11/ Listing Sponsor :**

La société MAC SA a été désignée par la société «AMS» pour assurer la fonction de Listing Sponsor. Elle aura pour mission d'assister la société pendant son introduction au marché alternatif de la Cote de la Bourse et de l'accompagner pour l'accomplissement de ses obligations légales et réglementaires d'informations périodiques et permanentes et ce, pendant au moins deux ans suivant son introduction. Cette mission pourrait être prolongée dans le cas où il n'y aurait pas eu transfert de cotation des actions de la société «AMS» sur le marché principal de la Bourse.

En cas de résiliation du mandat, pour quelque motif que ce soit, la société «AMS» doit, sans délai, désigner un nouveau listing sponsor. Le Conseil du marché Financier doit être informé de toute désignation.

#### **12/ Régulation du cours boursier :**

Les actionnaires de la société «AMS» se sont engagés, après l'introduction de la société en Bourse, à obtenir auprès de la prochaine Assemblée Générale ordinaire de la société les autorisations nécessaires pour la régulation du cours boursier, et ce conformément à l'article 19 nouveau de la loi n°94-117 du 14 Novembre 1994 portant réorganisation du marché financier. Le contrat de régulation sera confié à MAC SA Intermédiaire en Bourse.

**Un document de référence enregistré auprès du CMF sous le numéro 12-003 du 16 avril 2012 et une note d'opération d'Offre à Prix Ferme (OPF), de Placement Garanti et d'admission au marché alternatif de la cote de la Bourse visée par le CMF sous le numéro 12-0778 du 16 avril 2012, sont mis à la disposition du public auprès de la société «AMS», de MAC SA, intermédiaire en Bourse chargé de l'opération, auprès de tous les autres intermédiaires en Bourse et sur le site Internet du CMF : [www.cmf.org.tn](http://www.cmf.org.tn).**

## AVIS DES SOCIETES

### Publication des clauses d'un pacte conclu entre les actionnaires de la société les AMS

(Conformément aux articles 62 bis et 62 ter du Règlement du CMF relatif à l'APE)

#### 1. LES PARTIES AU PACTE

- Dénomination sociale : ***La Société de l'Investissement Moderne SIM SICAR***
- Forme juridique : Société Anonyme
- Adresse du siège social : 67 rue Alain Savary, cité les jardins II – Bloc B 3ème étage, 1002 Tunis Belvédère
- Numéro d'immatriculation au registre de commerce : B137071997
  
- Dénomination sociale : ***La Société STB SICAR***
- Forme juridique : Société Anonyme
- Adresse du siège social : Immeuble Imtiez, centre urbain nord, 1003 Tunis
- Numéro d'immatriculation au registre de commerce : B144081998
  
- Dénomination sociale : ***La Société SICAR INVEST***
- Forme juridique : Société Anonyme
- Adresse du siège social : 27 rue du Liban, 1002 Tunis
- Numéro d'immatriculation au registre de commerce : B140641997
  
- Dénomination sociale : ***La Société Tuniso-Séoudienne de Participation et de Placement TSPP***
- Forme juridique : Société Anonyme
- Adresse du siège social : 32 rue Hédi Karray, 1082 Tunis
- Numéro d'immatriculation au registre de commerce : B163182001
  
- Dénomination sociale : ***La Société Les Etablissements Mohamed Loukil et cie***
- Forme juridique : Société Anonyme
- Adresse du siège social : 62 Avenue de Carthage Tunis
- Numéro d'immatriculation au registre de commerce : B1114391996
  
- Dénomination sociale : ***La Société Mediterranean Industrial Group MIG***
- Forme juridique : Société Anonyme
- Adresse du siège social : Route Mahdia km10, Sakiet Eddaïer, Sfax
- Numéro d'immatriculation au registre de commerce ou : B184561996
  
- Dénomination sociale : ***La Société Mediterranean Communications Company MEDCOM***
- Forme juridique : Société Anonyme
- Adresse du siège social : rue 8601, Zone industrielle Charguia
- Numéro d'immatriculation au registre de commerce : B136252003
  
- Dénomination sociale : ***La société AURES AUTO***
- Forme juridique : Société Anonyme
- Adresse du siège social : rue 8600, Zone industrielle Charguia, 2035 Tunis
- Numéro d'immatriculation au registre de commerce : B188481997

- Dénomination sociale : ***La société ECONOMIC AUTO***
- Forme juridique : Société Anonyme
- Adresse du siège social : 62 Avenue de Carthage, Tunis
- Numéro d'immatriculation au registre de commerce : B183701996
- Nom et prénom : ***BASSEM BEN MOHAMED BEN HABIB LOUKIL***
- Adresse : 39, rue Tarek ibn zied, Mutuelle Ville, Tunis
- Numéro de la carte d'identité nationale : 00778179
- Nom et prénom : ***WALID BEN MOHAMED BEN HABIB LOUKIL***
- Adresse : 6, rue palais alhamra, Mutuelle Ville, Tunis
- Numéro de la carte d'identité nationale : 04767691

## 2. MENTION DE LA SOCIETE DONT LES TITRES FONT L'OBJET DU PACTE

- Dénomination sociale : **La société Les Ateliers Mécaniques du Sahel**
- Nombre d'actions composant le capital et, s'il est différent, nombre de droits de vote existants (à la date de la signature du pacte) : **2 461 680 actions**

## 3. LA DATE DE CONCLUSION DU PACTE, LA DUREE DES ENGAGEMENTS ET LE CAS ECHEANT LA DATE D'EFFET DU PACTE

- Date de conclusion : Pacte conclu en juillet 2009
- Durée des engagements : Le pacte d'actionnaires s'imposera aux parties signataires pendant toute la durée durant laquelle chacun des investisseurs (SIM SICAR, STB SICAR, SICAR INVEST et TSPP) détiendra des titres et jusqu'à la réalisation de la dernière cession d'actions par ces mêmes investisseurs.

## 4. LE POURCENTAGE DU CAPITAL ET DES DROITS DE VOTE DETENUS PAR CHACUN DES CONTRACTANTS A LA DATE DE SIGNATURE DU PACTE (juillet 2009)

Actionnaires	Nombre d'actions et de droits de vote	Montant en dinars	% du capital et des droits de vote
<b>LES INVESTISSEURS</b>	<b>600 000</b>	<b>3 000 000</b>	<b>24,374%</b>
SIM SICAR (GROUPE BH)	200 000	1 000 000	8,12453%
STB SICAR (GROUPE STB)	200 000	1 000 000	8,12453%
TSPP (GROUPE STUSID)	100 000	500 000	4,06227%
SICAR INVEST (GROUPE BNA)	100 000	500 000	4,06227%
<b>LES CESSIONNAIRES</b>	<b>1 658 614</b>	<b>8 293 070</b>	<b>67,377%</b>
La société ECONOMIC AUTO	468 529	2 342 645	19,03290%
La société AURES AUTO	462 736	2 313 680	18,79737%
La société LES ETABLISSEMENT MLOUKIL ET CIE	165 263	826 315	6,71342%
La société MEDITERRANEAN INDUSTRIAL GROUP	165 263	826 315	6,71342%
La société MEDITERRANEAN COMMUNICATIONS COMPANY	330 525	1 652 625	13,42681%
MR. LOUKIL BASSEM	33 245	166 225	1,35050%
MR. LOUKIL WALID	33 053	165 265	1,34270%

- Suite -

**Après l'offre :**

Actionnaires	Nombre d'actions et de droits de vote	Montant en dinars	% du capital et des droits de vote
<b>LES INVESTISSEURS</b>	<b>600 000</b>	<b>3 000 000</b>	<b>17,333%</b>
SIM SICAR (GROUPE BH)	200 000	1 000 000	5,77754% (*)
STB SICAR (GROUPE STB)	200 000	1 000 000	5,77754% (*)
TSPP (GROUPE STUSID)	100 000	500 000	2,88877% (*)
SICAR INVEST (GROUPE BNA)	100 000	500 000	2,88877% (*)
<b>LES CESSIONNAIRES</b>	<b>1 192 891</b>	<b>5 964 455</b>	<b>34,460%</b>
La société ECONOMIC AUTO	691 005	3 455 025	19,96155% (*)
La société AURES AUTO	183 761	918 805	5,30843% (*)
La société LES ETABLISSEMENT M.LOUKIL ET CIE	165 263	826 315	4,77407% (*)
La société MEDITERRANEAN INDUSTRIAL GROUP	86 064	430 320	2,48619% (*)
La société MEDITERRANEAN COMMUNICATIONS COMPANY	500	2 500	0,01444% (*)
MR. LOUKIL BASSEM	33 245	166 225	0,96037% (*)
MR. LOUKIL WALID	33 053	165 265	0,95483% (*)

(\*) : Participation compte non tenu d'une éventuelle souscription à l'offre public.

**5. LA TENEUR DES CONDITIONS PREVUES PAR LE PACTE**

- Engagement par les cessionnaires et la société investie à ne pas aliéner tout immeuble ou actif incorporel de la société investie, ni consentir d'hypothèque, de prêts, avances ou cautionnement sous quelque forme que ce soit, ni nantir tout ou partie des titres de la société investie, sauf accord préalable de chacun des investisseurs dont la preuve écrite sera rapportée.
- Chacun des cessionnaires et la société investie s'engagent et se portent fort à ce que les organes sociaux de la société investie ne décideront, pendant la durée du pacte d'actionnaires, aucune modification des statuts de la société investie susceptible de mettre en échec le pacte d'actionnaires dans l'une quelconque des ses stipulations.
- Engagement de la nomination d'un représentant de chacun des investisseurs au conseil d'administration.
- Engagement par chacun des cessionnaires à autoriser chacun des investisseurs, en sa qualité d'administrateur, à procéder par l'intermédiaire de leurs représentants, commissaires aux comptes ou leurs délégués, à tout moment à l'audit de la société investie.
- Engagement de chacun des investisseurs à céder, à partir de la quatrième année, en faveur de chacun des cessionnaires tout ou partie de sa participation au capital de la société investie.
- Engagement de chacun des cessionnaires à racheter la participation de chacun des investisseurs, au capital de la société investie.
- Les parties ont convenu que le rachat des actions se fera à la valeur du marché en cas d'introduction en Bourse.

A défaut d'introduction en Bourse, le prix de rachat par les cessionnaires sera fixé en tenant compte de la moyenne arithmétique de la valeur mathématique de l'action et celle obtenue par la méthode Discounted Cash Flow.

**6. INFORMATIONS SUPPLEMENTAIRES**

Au cas où chacun des cessionnaires conclurait auprès d'autres institutions financières, d'autres conventions de participation et de rétrocession analogues aux présentes, l'investisseur se réserve le droit à ce que les actions souscrites et libérées par lui soient rachetées en priorité par chacun des cessionnaires.

## AVIS DES SOCIETES

### ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE

#### TUNISIE SICAV

##### Société d'Investissement à Capital Variable Siège social: 17, Rue de Jérusalem 1002 Tunis

Le Conseil d'Administration de TUNISIE SICAV invite les actionnaires à assister à l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra le **vendredi 18 mai 2012 à 15 heures à son siège social** sis au 17, Rue de Jérusalem 1002 Tunis, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant:

- 1 - Approbation du rapport du Conseil d'Administration pour l'exercice clos le 31 décembre 2011.
- 2 - Lecture du rapport du commissaire aux comptes pour l'exercice clos le 31 décembre 2011.
- 3 - Approbation des états financiers de l'exercice clos le 31 décembre 2011.
- 4 - Quitus aux administrateurs.
- 5 - Affectation des résultats.

2012 - AS - 293

— \*\*\* —

#### SICAV PLUS

##### Société d'Investissement à Capital Variable Siège social: 17, Rue de Jérusalem 1002 Tunis

Le Conseil d'Administration de SICAV PLUS invite les actionnaires à assister à l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra le **vendredi 18 mai 2012 à 15 h 30 à son siège social** sis au 17, Rue de Jérusalem 1002 Tunis, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant:

- 1 - Approbation du rapport du Conseil d'Administration pour l'exercice clos le 31 décembre 2011.
- 2 - Lecture du rapport du commissaire aux comptes pour l'exercice clos le 31 décembre 2011.
- 3 - Approbation des états financiers de l'exercice clos le 31 Décembre 2011.
- 4 - Quitus aux administrateurs.
- 5 - Affectation des résultats.
- 6- Renouvellement du mandat des administrateurs.

2012 - AS - 294

— \*\*\* —

#### SICAV ENTREPRISE

##### Société d'Investissement à Capital Variable Siège social: 17, Rue de Jérusalem 1002 Tunis

Le Conseil d'Administration de SICAV ENTREPRISE invite les actionnaires à assister à l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra le **vendredi 18 mai 2012 à 16 heures à son siège social** sis au 17, Rue de Jérusalem 1002 Tunis, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant:

- 1 - Approbation du rapport du Conseil d'Administration pour l'exercice clos le 31 décembre 2011.
- 2 - Lecture du rapport du commissaire aux comptes pour l'exercice clos le 31 décembre 2011.
- 3 - Approbation des états financiers de l'exercice clos le 31 décembre 2011.
- 4 - Quitus aux administrateurs.
- 5 - Affectation des résultats.

2012 - AS - 295

**AVIS DES SOCIETES**

**PAIEMENT DE DIVIDENDES**

**FCP HELION MONEO**  
Fonds Commun de Placement  
**Adresse** : 17 rue du Libéria – 1002 Tunis

HELION CAPITAL gestionnaire de **FCP HELION MONEO** informe les porteurs de parts du fonds de la distribution d'un dividende unitaire de **2,731 D** au titre de l'exercice 2011.

La mise en paiement du dividende se fera à compter du **vendredi 27 avril 2012**.

Les porteurs de parts ont la possibilité de réinvestir le montant du dividende en parts de **FCP HELION MONEO**.

2012 - AS - 296

— \*\*\* —

**PAIEMENT DE DIVIDENDES**

**FCP HELION ACTIONS DEFENSIF**  
Fonds Commun de Placement  
**Adresse** : 17 rue du Libéria – 1002 Tunis

HELION CAPITAL gestionnaire de **FCP HELION ACTIONS DEFENSIF** informe les porteurs de parts du fonds de la distribution d'un dividende unitaire de **0,257 D** au titre de l'exercice 2011.

La mise en paiement du dividende se fera à compter du **vendredi 27 avril 2012**.

Les porteurs de parts ont la possibilité de réinvestir le montant du dividende en parts de **FCP HELION ACTIONS DEFENSIF**.

2012 - AS - 297

— \*\*\* —

**PAIEMENT DE DIVIDENDES**

**FCP HELION ACTIONS PROACTIF**  
Fonds Commun de Placement  
**Adresse** : 17 rue du Libéria – 1002 Tunis

HELION CAPITAL gestionnaire de **FCP HELION ACTIONS PROACTIF** informe les porteurs de parts du fonds de la distribution d'un dividende unitaire de **0,999 D** au titre de l'exercice 2011.

La mise en paiement du dividende se fera à compter du **vendredi 27 avril 2012**.

Les porteurs de parts ont la possibilité de réinvestir le montant du dividende en parts de **FCP HELION ACTIONS PROACTIF**.

2012 - AS - 298

<b>AVIS DES SOCIETES</b>
--------------------------

**Paiements de dividendes**

**SOCIETE DE PLACEMENT & DE DEVELOPPEMENT INDUSTRIEL & TOURISTIQUE  
- SPDIT SICAF -**

**Siège Social** : Boulevard de la Terre Centre Urbain Nord Charguia I -1080 Tunis-

L'Assemblée Générale Ordinaire de la SPDIT tenue le 19 Avril 2012 et statuant sur l'exercice 2011, a approuvé un dividende de 0,420D par action. La mise en paiement sera effectuée à partir du 14 mai 2012.

— \*\* —

PAIEMENT DE DIVIDENDES

**SICAV TRESOR**  
Société d'Investissement à Capital Variable  
Siège social : 70-72, avenue Habib Bourguiba - Tunis

**AVIS DE PAIEMENT DE DIVIDENDES**

En application de la décision de son Assemblée Générale Ordinaire du 17 Avril 2012, **SICAV TRESOR** informe ses actionnaires qu'elle met en paiement au titre de l'exercice 2011 un dividende de :

**3,918 dinars, net par action**

Ce dividende est payable à partir du **19 Avril 2012** aux guichets de la BIAT et de la BIAT ASSET MANAGEMENT.

**OPTION**

IL est réservé aux actionnaires la faculté de réinvestir en actions **SICAV TRESOR** le montant de ce dividende, dès sa mise en paiement.

2012 - AS - 234

— \*\* —

**SICAV PROSPERITY**  
Société d'investissement à Capital Variable  
Siège social : 70-72, avenue Habib Bourguiba - Tunis

**AVIS DE PAIEMENT DE DIVIDENDES**

En application de la décision de son Assemblée Générale Ordinaire du 17 Avril 2012, **SICAV PROSPERITY** informe ses actionnaires qu'elle met en paiement au titre de l'exercice 2011 un dividende de :

**2 ,423 dinars, net par action**

Ce dividende est payable à partir du **19 Avril 2012** aux guichets de la BIAT et de la BIAT ASSET MANAGEMENT.

**OPTION**

Il est réservé aux actionnaires la faculté de réinvestir en actions **SICAV PROSPERITY** le montant de ce dividende, dès sa mise en paiement.

2012 - AS - 235

**AVIS DES SOCIETES**

**Modification de la composition du comité de gestion :**

**AL AMANAH EQUITY FCP**  
**Agrément du CMF N° 13-2007 du 11 Septembre 2007**  
**Adresse : 6, rue Jameleddine El Afghani -1002 Tunis**

La Compagnie Gestion et Finance -CGF-Intermédiaire en bourse, en sa qualité de gestionnaire de AL AMANAH EQUITY FCP, informe le public et les porteurs de parts que le conseil d'administration de la société tenu en date du 12 Mars 2012 a décidé de nommer M. Sami BEN CHEIKH en tant que Gestionnaire et membre du comité de gestion du fonds, en remplacement de Mme Manel GHAZEL SMAOUI.

Par conséquent, le comité de gestion sera composé de :

- M. Khaled ZRIBI : Membre
- M. Sami BEN CHEIKH : Gestionnaire
- M. Kais KRIAA : Membre

2012 - AS - 316

— \*\*\* —

**AL AMANAH ETHICAL FCP**  
**Agrément du CMF N° 34-2007 du 28 Décembre 2007**  
**Adresse : 6, rue Jameleddine El Afghani -1002 Tunis**

La Compagnie Gestion et Finance -CGF-Intermédiaire en bourse, en sa qualité de gestionnaire de AL AMANAH ETHICAL FCP, informe le public et les porteurs de parts que le conseil d'administration de la société tenu en date du 12 Mars 2012 a décidé de nommer M. Sami BEN CHEIKH en tant que Gestionnaire et membre du comité de gestion du fonds, en remplacement de Mme Manel GHAZEL SMAOUI.

Par conséquent, le comité de gestion sera composé de :

- M. Khaled ZRIBI : Membre
- M. Sami BEN CHEIKH : Gestionnaire
- M. Kais KRIAA : Membre

2012 - AS - 317



**AVIS DES SOCIETES**

**AL AMANAH OBLIGATAIRE FCP**  
**Agrément du CMF N° 15-2007 du 11 Septembre 2007**  
**Adresse : 6, rue Jameleddine El Afghani -1002 Tunis**

La Compagnie Gestion et Finance -CGF-Intermédiaire en bourse, en sa qualité de gestionnaire de AL AMANAH OBLIGATAIRE FCP, informe le public et les porteurs de parts que le conseil d'administration de la société tenu en date du 12 Mars 2012 a décidé de nommer M. Sami BEN CHEIKH en tant que Gestionnaire et membre du comité de gestion du fonds, en remplacement de Mme Manel GHAZEL SMAOUI.

Par conséquent, le comité de gestion sera composé de :

- M. Khaled ZRIBI : Membre
- M. Sami BEN CHEIKH : Gestionnaire
- M. Kais KRIAA : Membre

---

2012 - AS - 318

— \*\* —

**AL AMANAH PRUDENCE FCP**  
**Agrément du CMF N° 14-2007 du 11 Septembre 2007**  
**Adresse : 6, rue Jameleddine El Afghani -1002 Tunis**

La Compagnie Gestion et Finance -CGF-Intermédiaire en bourse, en sa qualité de gestionnaire de AL AMANAH PRUDENCE FCP, informe le public et les porteurs de parts que le conseil d'administration de la société tenu en date du 12 Mars 2012 a décidé de nommer M. Sami BEN CHEIKH en tant que Gestionnaire et membre du comité de gestion du fonds, en remplacement de Mme Manel GHAZEL SMAOUI.

Par conséquent, le comité de gestion sera composé de :

- M. Khaled ZRIBI : Membre
- M. Sami BEN CHEIKH : Gestionnaire
- M. Kais KRIAA : Membre

---

2012 - AS - 319

**AVIS DES SOCIETES**

**FCP OPTIMUM EPARGNE ACTIONS**  
**Agrément du CMF N° 04-2011 du 9 Février 2011**  
**Adresse : 6, rue Jameleddine El Afghani -1002 Tunis**

La Compagnie Gestion et Finance -CGF-Intermédiaire en bourse, en sa qualité de gestionnaire de FCP OPTIMUM EPARGNE ACTIONS, informe le public et les porteurs de parts que le conseil d'administration de la société tenu en date du 12 Mars 2012 a décidé de nommer M. Sami BEN CHEIKH en tant que Gestionnaire et membre du comité de gestion du fonds, en remplacement de Mme Manel GHAZEL SMAOUI et que ledit conseil a décidé de nommer M. Abdelhamid RZEM en tant que nouveau membre du comité de gestion.

Par conséquent, le comité de gestion sera composé de :

- M. Khaled ZRIBI : Membre
- M. Lassâad DELLAGI : Membre
- M. Abdelhamid RZEM : Membre
- M. Sami BEN CHEIKH : Gestionnaire
- M. Kais KRIAA : Membre
- M. Saifallah KAHIA : Membre

2012 - AS - 320

— \*\*\* —

**MILLENIUM OBLIGATAIRE SICAV**  
**Agrément du Ministre des Finances du 13 Juin 2000**  
**Adresse : 6, rue Jameleddine El Afghani -1002 Tunis**

MILLENIUM OBLIGATAIRE SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable, inscrite au registre de commerce n° B133192001, informe le public et les actionnaires, que le conseil d'administration de la société tenu en date du 12 Mars 2012 a décidé de nommer M. Sami BEN CHEIKH en tant que Gestionnaire et membre du comité de gestion de la SICAV, en remplacement de Mme Manel GHAZEL SMAOUI et que ledit conseil a décidé de nommer M. Kais KRIAA en tant que nouveau membre du comité de gestion.

Par conséquent, le comité de gestion sera composé de :

- M. Khaled ZRIBI : Membre
- M. Sami BEN CHEIKH : Gestionnaire
- M. Kais KRIAA : Membre

2012 - AS - 321

## AVIS DES SOCIETES

### INDICATEURS D'ACTIVITE TRIMESTRIELS

#### SOCIETE INDUSTRIELLE D'APPAREILLAGE ET DE MATERIELS ELECTRIQUES - SIAME-

Siège social : ZI 8030 GROMBALIA.

La Société Industrielle d'Appareillage et de Matériels Electriques -SIAME- publie ci-dessous ses indicateurs d'activité relatifs au 1<sup>er</sup> trimestre 2012.

*Chiffres En DT*

<u>Indicateur</u>	<u>Du début de l'ex 2012 à la fin du 1<sup>er</sup> trim 2012</u>	<u>Du début de l'ex 2011 à la fin du 1<sup>er</sup> trim 2011</u>	<u>Exercice 2011</u>
Revenus (Marché local)	1.606.404	1.261.529	8.699.130
Revenus (Marché de l'export)	1.690.730	1.962.319	11.048.180
<b><u>Total des Revenus</u></b>	<b><u>3.297.134</u></b>	<b><u>3.223.848</u></b>	<b><u>19.747.310</u></b>
<b><u>Production</u></b>	<b><u>4.342.942</u></b>	<b><u>4.432.206</u></b>	<b><u>20.470.923</u></b>
Investissements matériels	0	7.900	701.889
Investissements immatériels	88.127	144.288	7.900
<b><u>Total des Investissements</u></b>	<b><u>88.127</u></b>	<b><u>152.188</u></b>	<b><u>709.789</u></b>
Encours dettes à moyen et long terme	1.797.635	2.746.395	2.246.594
Financement en devises	1.836.890	358.064	1.751.750
Billets de trésorerie	0	0	0
Préfinancement à l'export	0	0	0
Financements de stock	500.000	0	0
Encours Escompte	1.695.861	915.339	1.608.022
Liquidités disponibles / Découvert bancaire	560.705	-965.495	-276.100
<b><u>Total endettement bancaire</u></b>	<b><u>6.391.091</u></b>	<b><u>3.054.303</u></b>	<b><u>5.330.266</u></b>

**1) Ces indicateurs ont été calculés ainsi :**

- Revenus : tels qu'ils ressortent des données comptables arrêtées en fin de période.
- Production au 31/03/2012 et au 31/12/2011 selon la formule :  
(*Revenus de la période – Stock initial PF et encours + Stock final PF et encours*)
- Endettement : tel qu'il ressort des données comptables arrêtées en fin de période.
- Investissements : tels qu'ils ressortent des données comptables arrêtées en fin de période.

**2) Commentaire des indicateurs :**

### **Chiffre d'affaires**

Les revenus de la société ont enregistré une légère augmentation de 2,72% au terme du premier trimestre de l'année en cours par rapport aux revenus enregistrés à la même période de l'année 2011. Cette augmentation s'explique par l'effet compensé de :

- Suite -

- ✓ L'amélioration des ventes locales de +27,34 % soit +344.875 dinars résultant de :
  - L'augmentation des ventes à la STEG de +131.712 dinars soit +29.6% .
  - L'augmentation des ventes sur le marché local privé de +213.163 dinars soit +26.1% par rapport au 1<sup>er</sup> trimestre 2011.
- ✓ La régression des ventes à l'export de -13.84 % soit -271.589 dinars résultant essentiellement du recul des exportations sur le marché Irakien du fait des conditions sécuritaires qui y règnent depuis plusieurs mois.

Au regard de notre carnet de commandes qui enregistre à ce jour, plus de six mois de chiffre d'affaires, l'année 2012 s'annonce une année prometteuse à tout point de vue.

## **Investissements**

Les investissements réalisés au 31/03/2012 totalisent la somme de 88.127 dinars et correspondent essentiellement à:

- ✓ La réalisation des travaux rentrant dans le cadre de l'achèvement de la construction des nouveaux ateliers de production de compteurs électriques et d'appareillage de protection pour une valeur de 36.796 dinars et dont les travaux ont démarré au milieu de l'exercice 2010.
- ✓ L'acquisition de matériel et outillage industriel et des équipements de bureau pour une valeur de 51.331 dinars

*Il y a lieu de noter également, que le projet de construction de nouveaux ateliers de fabrication électrique touche à sa fin et que l'entrée en production est prévue pour début Mai 2012. Ces ateliers conçus pour fonctionner en mode « Lean Manufacturing », seront équipés de moyens de production à même de générer un gain substantiel en productivité, une réduction des coûts de production, une meilleure réactivité et offriront un meilleur environnement de travail pour notre Personnel.*

## **Endettement**

- L'endettement bancaire de la SIAME, a enregistré une hausse de 1.060.825 dinars par rapport à son niveau au 31 Décembre 2011. Cet accroissement, provient des besoins additionnels en crédit de gestion pour faire face aux échéances fournisseurs, notamment ceux ayant intervenu dans la réalisation du projet de construction des nouveaux ateliers et pour l'approvisionnement en matières premières et composants commandés en fin d'année en prévision des marchés déjà signés et dont la réalisation est prévue courant la première moitié de l'année en cours.

## AVIS DES SOCIETES

### INDICATEURS D'ACTIVITE TRIMESTRIELS

#### **SOCIETE TUNISIENNE DE BANQUE - STB-**

Siège Social : Rue Hédi NOUIRA - Tunis

La SOCIETE TUNISIENNE DE BANQUE publie ci-dessous ses indicateurs d'activité relatifs au 1<sup>er</sup> trimestre 2012.

<i>En Dinars</i>				
	AU 31/03/2012	AU 31/03/2011	VAR %	AU 31/12/2011 (Provisoire)
<b>1- Produits d'exploitation bancaires</b>	<b>95 663 219</b>	<b>101 726 178</b>	<b>-6.0%</b>	<b>407 635 214</b>
- Intérêts	74 450 525	85 303 449	-12.7%	321 716 309
- Commissions en produits	14 863 492	12 016 268	23.7%	56 919 964
- Revenus du portefeuille-titres commercial et d'investissement	6 349 202	4 406 461	44.1%	28 998 941
<b>2- Charges d'exploitation bancaires</b>	<b>41 551 282</b>	<b>46 753 431</b>	<b>-11.1%</b>	<b>186 210 529</b>
- Intérêts encourus	40 658 884	46 020 455	-11.7%	182 342 974
- Commissions encourues	892 398	732 976	21.7%	3 867 555
<b>3- Produit net bancaire</b>	<b>54 111 937</b>	<b>54 972 747</b>	<b>-1.6%</b>	<b>221 424 685</b>
<b>4- Autres produits d'exploitation</b>	<b>767 969</b>	<b>987 676</b>	<b>-22.2%</b>	<b>3 387 278</b>
<b>5- Charges opératoires</b>	<b>29 601 559</b>	<b>28 713 103</b>	<b>3.1%</b>	<b>114 485 902</b>
- Frais de personnel	25 545 601	23 373 996	9.3%	94 199 876
- Charges générales d'exploitation	4 055 958	5 339 107	-24.0%	20 286 026
<b>6- Structure du portefeuille</b>	<b>433 208 046</b>	<b>354 601 227</b>	<b>22.2%</b>	<b>444 633 726</b>
- Portefeuille-titres commercial	119 742 632	52 594 358	127.7%	132 556 711
- Portefeuille-titres d'investissement	313 465 414	302 006 869	3.8%	312 077 015
<b>7- Encours des crédits (1)</b>	<b>5 642 544 213</b>	<b>5 673 045 640</b>	<b>-0.5%</b>	<b>5 673 254 265</b>
<b>8- Encours des dépôts , dont</b>	<b>5 212 361 216</b>	<b>5 126 630 443</b>	<b>1.7%</b>	<b>5 240 222 222</b>
- Dépôts à vue	1 873 164 189	1 705 939 610	9.8%	1 911 653 284
- Dépôts d'épargne	1 886 618 741	1 724 734 359	9.4%	1 835 013 784
<b>9- Emprunts et ressources spéciales</b>	<b>547 698 290</b>	<b>450 912 581</b>	<b>21.5%</b>	<b>511 563 682</b>
<b>10- Capitaux propres (2)</b>	<b>517 097 047</b>	<b>517 249 650</b>	<b>0.0%</b>	<b>516 894 477</b>

(1) les crédits sont présentés en encours nets des agios réservés et des provisions ( à l'exception de la dotation aux provisions du 1<sup>er</sup> trimestre 2011 et 2012 ).

(2) les capitaux propres sont présentés hors résultat net de la période .

les capitaux propres au 31/03/2011 sont présentés après affectation du résultat de 2010

- Suite -

## **FAITS MARQUANTS AU 31 MARS 2012**

Dans un contexte économique difficile, l'activité de la banque durant le premier trimestre 2012 a été marquée par :

**Une légère augmentation des dépôts de la clientèle** : Pour s'établir à 5.212,4 Millions de Dinars contre 5.126,6 Millions de Dinars à fin mars 2011 soit un accroissement de 85,7 Millions de Dinars ou 1,7%. Cette évolution a touché les différentes catégories de dépôts à l'exception des dépôts à terme :

- Dépôts à vue : + 167,2 Millions de Dinars ou 9,8% pour atteindre 1.873,2 Millions de Dinars et représenter 35,9% de l'ensemble des dépôts contre 33,3% en mars 2011 ;
- Dépôts d'épargne : + 161,9 Millions de Dinars ou 9,4% pour atteindre 1.886,6 Millions de Dinars et représenter ainsi 36,2% de l'ensemble des dépôts.

**Une quasi-stagnation des crédits à la clientèle** : pour atteindre un encours de 5.642,5 Millions de Dinars au terme du premier trimestre 2012 contre un encours de 5.673 Millions de Dinars à fin mars 2011.

**Un léger repli du Produit Net Bancaire** : - 0,9 Millions de Dinars ou -1,6% comparativement à son niveau au terme de la même période de l'année 2011. Cette situation résulte de l'abaissement du taux directeur de la BCT. Conséquemment, le TMM est passé de 4,756% à 3,376%, soit un manque à gagner de 1,38%. Ce fléchissement aurait pu être plus accentué n'eut été la dynamisation de l'activité commerciale durant le premier trimestre 2012.

Ainsi, les produits d'exploitation bancaire ont enregistré une baisse de 6,1 MD ou -6,0 %, qui a été toutefois atténuée par l'évolution concomitante du volume des commissions (+ 2,8 MD ou +23,7%) et des revenus du portefeuille titres commercial (+1,9 MD ou +44,1%).

Parallèlement, les charges d'exploitation bancaire ont baissé de 5,2 MD ou -11,1%. Cette amélioration a été observée essentiellement au niveau des intérêts encourus sur les dépôts à terme conséquence des choix adoptés par la Banque visant à baisser le coût moyen de ses ressources.

**Une maîtrise des charges opératoires** qui ont enregistré, durant le premier trimestre de l'exercice 2011, un accroissement de seulement 0,9 MD ou 3,1% pour atteindre 29,6 Millions de Dinars. Cette situation trouve son origine dans les évolutions suivantes :

- frais de personnel (+ 2,2 MD ou 9,3%) et ce, sous l'effet, principalement de l'augmentation légale des salaires ;
- charges générales d'exploitation (-1,3 MD ou -24,0%).

## AVIS DES SOCIETES

### INDICATEURS D'ACTIVITE TRIMESTRIELS

#### SOCIETE CARTHAGE CEMENT

Siège social : Rue 8002, Espace Tunis Bloc H, 3<sup>ème</sup> Etage, Monplaisir, 1073 Tunis

La société CARTHAGE CEMENT publie ci-dessous ses indicateurs d'activité relatifs au 1<sup>er</sup> trimestre 2012.

### INDICATEURS D'ACTIVITES AU 31 MARS 2012

	1 <sup>ème</sup> trimestre 2012	1 <sup>ème</sup> trimestre 2011	Au 31/03/2012	Au 31/03/2011	Au 31/12/2011
<b>PRODUCTION</b>					
Agrégats en tonnes	726 084	770 203	726 084	770 203	3 062 688
Ready-Mix en m3	26 939	8 413	26 939	8 413	90 498
<b>CHIFFRE D'AFFAIRES</b>					
Agrégats HTVA	4 355 732	5 238 804	4 355 732	5 238 804	20 085 710
Ready-Mix et autres Produits	2 511 225	816 283	2 511 225	816 283	9 171 847
<b>TOTAL</b>	<b>6 866 957</b>	<b>6 055 087</b>	<b>6 866 957</b>	<b>6 055 087</b>	<b>29 257 557</b>
<b>INVESTISSEMENTS</b>					
Investissements en HTVA	69 493 596	29 287 463	69 493 596	29 287 463	383 017 792
<b>ENDETTEMENT</b>					
Endettement			396 027 602	116 823 954	382 660 194

#### 1- Commentaires sur les indicateurs :

- ✓ **La production** d'agrégats de la carrière de Djebel Ressas a diminué de -6% durant le premier trimestre 2012 par rapport à la même période de l'année 2011.  
Cette baisse de la production est liée à la baisse des ventes des produits de carrière.

La Production de Ready-Mix s'est élevé à 26,9 milles m3 au 31 mars 2012 contre 8,4 milliers de tonnes à la même période de l'année 2011.

- ✓ **Le Chiffre d'Affaire** de la société au 31 mars 2012 s'est élevé à **6,866 MDT** HTVA; contre 6,055 MDT à la même période de l'année 2011, soit une croissance des ventes de **+13,4%**.  
Les ventes d'agrégats ont connu une baisse de -17% par rapport au premier trimestre 2011 pour les raisons suivantes :
  - Caractère exceptionnel du 1<sup>er</sup> trimestre 2011 pour le marché des matériaux de construction durant les premier mois de la révolution.

- Suite -

- Tendence baissière, constaté depuis le troisième trimestre 2011, à cause de la baisse continue de la demande du marché notamment en travaux publics d'infrastructure
- Au niveau de la société : l'effet de remplacement, par l'affectation d'une partie de la production de gravier pour la centrale à béton.

✓ **Les investissements réalisés** durant le 1<sup>er</sup> trimestre 2012 se sont élevés à **69,493 MDT**:

Investissement 2012 en DT	1 trim 2012
Arrivages équipements de la cimenterie	45 961 653
Travaux de Construction et de montage cimenterie	14 962 030
Engineering et supervision cimenterie	832 572
Infrastructure STEG, Electricité et Gaz	38 410
Ready-Mix	1 468 238
Intérêts intercalaires et frais préliminaires	6 230 692
<b>TOTAL</b>	<b>69 493 596</b>

✓ **L'endettement** de la société au 31 mars 2012 s'élève à **396,027 MDT** contre 382,660 MDT à fin 2011.

## 1- Avancement de la réalisation du projet :

### 2.1- Cimenterie :

✓ **Engineering**

Les taux d'avancement des travaux d'engineering comparés entre le 31 mars 2012 et le 31 décembre 2011 sont les suivants :

Libellé	Au 31/12/2011	Au 31/03/2012
Engineering mécaniques	100%	100%
Engineering électriques	96%	97%
Ouvrages de génie civil (béton)	100%	100%
Structure métallique	100%	100%

✓ **Equipements mécaniques et électriques :**

Les taux d'avancement de la fabrication des équipements mécanique et électrique, de chaudronnerie et de la structure métallique est de **100%** depuis le 31 décembre 2011.

Les expéditions d'équipements comparées entre le 31 mars 2002 et le 31 décembre 2011 sont les suivants :

Expéditions Equipements (En Tonnes)	Au 31/12/2011	Au 31/03/2012
Réceptionnées sur site Jbel Ressas	21 680	26 476
Embarquées, non encore parvenues	420	315



- Suite -

✓ **Travaux sur site :**

Les taux d'avancement des travaux de génie civil sur site comparés entre le 31 mars 2012 et le 31 décembre 2011 sont les suivants (sachant que les travaux d'excavations ont été achevés) :

Ouvrage	Construction 31/12/2011	Construction 31/03/2012	Commentaires
Concasseur	100%	100%	Travaux achevés en décembre 2011
Broyeur d'additifs	78%	99%	Démarrage en septembre 2011
Broyeur calcaire	91%	95%	Démarrage en septembre 2011
Stockage additifs	100%	100%	Travaux achevés en octobre 2011
Alimentateur charbon	100%	100%	
Bac d'alimentation broyeur cru	100%	100%	
Fondations broyeur cru	100%	100%	Travaux achevés en juin 2011
Broyeur cru	89%	89%	Démarrage en juin 2011
Alimentation gaz	91%	100%	Travaux achevés en mars 2012
Silo cru	87%	100%	Travaux achevés en mars 2012
Préchauffeur	100%	100%	Travaux achevés en juin 2011
Fondations four	99%	99%	
Refroidisseur clinker	100%	100%	
Broyeur charbon	100%	100%	Travaux achevés en décembre 2011
Silo clinker	58%	88%	Démarrage en mai 2011
Sous-station four	42%	90%	
Broyeur ciment 1	99%	100%	Travaux achevés en janvier 2012
Broyeur ciment 2	95%	100%	Travaux achevés en mars 2012
Station pour broyeurs à ciment	93%	93%	Démarrage en juin 2011
Silos à ciment	74%	85%	Entamé en mai 2011
Palettisation	36%	69%	Démarrage en juillet 2011
Station principale	96%	100%	Travaux achevés en mars 2012
Tunnel câble	88%	97%	
Ateliers	95%	95%	
Magasins	99%	99%	
Local transform?/usine ensachage	63%	94%	Démarrage en novembre 2011
Station de gsasoil	100%	100%	Travaux achevés en décembre 2011
Local compresseur 1	62%	100%	Travaux achevés en janvier 2012
Local compresseur 2	97%	100%	Travaux achevés en janvier 2012
Station de traitement d'eau	0%	100%	Travaux entamés en janvier 2012 et achevés en février 2012
Distribution d'eau	0%	81%	Travaux entamés en janvier 2012
Distribution gaz naturel	0%	15%	Travaux entamés en mars 2012
Sous-station refroidisseur clinker	66%	90%	Travaux entamés en septembre 2011
Emballage	16%	57%	Travaux entamés en septembre 2011

- Suite -

Ouvrage	Construction 31/12/2011	Construction 31/03/2012	Commentaires
Transporteur charbon	0%	76%	Travaux entamés en janvier 2012
Transporteur gypse	0%	81%	Travaux entamés en janvier 2012
Sous-station broyeur cru	70%	97%	Travaux entamés en septembre 2011
Sous-station stockage	0%	97%	Travaux entamés en janvier 2012
Stockage calcaire	91%	95%	Travaux entamés en septembre 2011
Sous-station broyeur calcaire	0%	94%	Travaux entamés en janvier 2012
Sous-station transport calcaire	0%	89%	Travaux entamés en janvier 2012
Transporteur calcaire	56%	100%	Travaux achevés en mars 2012
Transporteur ciment	0%	33%	Travaux entamés en mars 2012
Couronne four	0%	100%	Travaux entamés et achevés en février 2012
Vanne	0%	92%	Travaux entamés en mars 2012
Bâtiment salle de commande	0%	94%	Travaux entamés en janvier 2012
Cantine	0%	29%	Travaux entamés en mars 2012
Bâtiment administration	0%	50%	Travaux entamés en mars 2012
Local gardiennage	0%	31%	Travaux entamés en février 2012

Par ailleurs, les travaux de montage de la charpente métallique et des équipements mécaniques ont atteint les pourcentages d'avancements suivants au 31 mars 2012 :

Ouvrage	Charpente métallique	Equipements mécaniques	
		Pré-montage	Montage
Broyeur Cru	94%	60%	59%
Préchauffeur	92%	80%	57%
Refroidisseur clinker	100%	51%	51%
Ateliers et Magasin	100%	-	-
Broyeur cru	68%	65%	14%
Alimentation gaz	44%	55%	22%
Broyeur calcaire	74%	72%	48%
Four	99%	94%	67%
Broyeur additifs	68%	51%	15%
Extraction additifs	100%	63%	8%
Stockage et transporteur calcaire	27%	31%	6%
Stockage additifs	4%	22%	14%
Extraction charbon	85%	46%	33%
Silo cru	47%	66%	38%
Alimentation four	44%	34%	23%

Ouvrage	Charpente métallique	Equipements mécaniques	
		Pré-montage	Montage
Transporteur clinker (stockage)	32%	-	-
Stockage clinker	22%	-	-
Broyeur ciment 1	44%	22%	18%
Broyeur ciment 2	53%	9%	5%
Palettisation	95%	-	-
Tunnel câbles	100%	-	-
Silos ciment	-	73%	19%

Ces différents taux d'avancement représentent globalement environ 80% des travaux de génie civil et de construction et environ 20% des travaux de montage des équipements.

## AVIS DES SOCIETES

### INDICATEURS D'ACTIVITE TRIMESTRIELS

#### TUNISIE LAIT

Siège social : Centrale Laitière de Sidi Bou Ali 4040 SOUSSE

La Société TUNISIE LAIT publie ci-dessous ses indicateurs d'activité relatifs au 1<sup>er</sup> trimestre 2012.

Désignations	1er TRIMESTRE		ANNUEL provisoire
	2011	2012	2011
Revenus (en millions de dinars)	16,62	23,762	89,468
Production (en millions de litres)	14,608	24,461	76,377
Investissements (en millions de dinars)	0,238	0,462	7,153
Endettements (en millions de dinars)	45,31	57,552	56,747
à long terme	33%	30,5%	31%
à court terme	67%	69,5%	69%

### **Formules :**

Revenus = chiffre d'affaires HT.

Production = volume de la production

Endettements = passifs courants + passifs non courants.

### **Bases retenues pour l'élaboration des indicateurs :**

Les indicateurs ont été établis en appliquant les principes et conventions comptables.

### **Commentaires :**

- Le chiffre d'affaires du 1<sup>er</sup> trimestre 2012 a enregistré une hausse de 43% par rapport à celui du 1<sup>er</sup> trimestre 2011.
- La production du 1<sup>er</sup> trimestre 2012 a augmenté de 67,45 % par rapport à celle du 1<sup>er</sup> trimestre 2011 en rapport avec l'augmentation des ventes et la reconstitution des stocks.
- Le niveau des engagements évolue avec l'augmentation du BFR généré par la croissance des ventes.
- Des investissements limités aux grosses réparations

## AVIS DES SOCIETES

### COMMUNIQUE DE PRESSE

#### **SOCIETE TUNISIENNE DE BANQUE -STB-**

Siège social : Rue Hédi Nouria

Il est porté à la connaissance des actionnaires de la **SOCIETE TUNISIENNE DE BANQUE** et du public que le conseil d'administration de la banque réuni le 20 Avril 2012, a décidé la convocation des actionnaires en Assemblée Générale Extraordinaire à l'effet de délibérer sur un projet d'augmentation de capital d'un montant de **126.560.000 Dinars**, pour le porter de 124.300.000 Dinars à 250.860.000 Dinars et ce, par l'émission de 25.312.000 actions nouvelles comme suit :

- ✓ **Augmentation en numéraire d'un montant de 101.700.000 Dinars** par l'émission de 20.340.000 actions nouvelles à souscrire en numéraire à raison de **neuf (9) actions nouvelles souscrites pour onze (11) actions anciennes**, au prix d'émission de **8 dinars**, soit 5 dinars de nominal et 3 dinars de prime d'émission. La libération de ladite augmentation de capital se fera en deux tranches, soit :
  - La première moitié de l'augmentation à la souscription en 2012, ce qui revient à libérer 5,500 dinars par action (2,500 dinars représentant la moitié du nominal et 3,000 dinars la prime d'émission).
  - La moitié restante en 2013, ce qui revient à libérer 2,500 dinars par action représentant la moitié restante du nominal.
  
- ✓ **Augmentation par incorporation de réserves d'un montant de 24.860.000 Dinars** par l'émission de 4.972.000 actions nouvelles de nominal 5 dinars à **attribuer gratuitement aux anciens actionnaires détenteurs des actions composant le capital social actuel** et ce, en deux tranches comme suit :
  - Une première tranche de 2.486.000 actions, à raison d'une (1) action nouvelle gratuite pour dix (10) actions anciennes, à attribuer en 2012 à la date d'ouverture des souscriptions à l'augmentation de capital en numéraire sus-visée.
  - Une deuxième tranche de 2.486.000 actions, à raison d'une (1) action nouvelle gratuite pour dix (10) actions anciennes, à attribuer en 2013 à la date de la libération de la deuxième moitié de l'augmentation de capital en numéraire sus-visée.

---

\* Le CMF n'entend donner aucune opinion ni émettre un quelconque avis quant au contenu des informations diffusées dans cette rubrique par la société qui en assume l'entière responsabilité.

## AVIS DES SOCIETES

### EMISSION D'UN EMPRUNT OBLIGATAIRE

#### VISA du Conseil du Marché Financier :

Portée du visa du CMF : **Le visa du CMF, n'implique aucune appréciation sur l'opération proposée. Le prospectus est établi par l'émetteur et engage la responsabilité de ses signataires. Il doit être accompagné des indicateurs d'activité de l'émetteur relatifs au premier trimestre 2012 prévus par la réglementation en vigueur régissant le marché financier, pour tout placement sollicité après le 30 avril 2012. Il doit être également accompagné des états financiers de l'émetteur relatifs à l'exercice 2011 pour tout placement sollicité après le 30 avril 2012.**

**Le visa n'implique ni approbation de l'opportunité de l'opération ni authentification des éléments comptables et financiers présentés. Il est attribué après examen de la pertinence et de la cohérence de l'information donnée dans la perspective de l'opération proposée aux investisseurs.**

### EMPRUNT OBLIGATAIRE « ATL 2012-1 »

L'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires de l'Arab Tunisian Lease tenue le 23/06/2011 a autorisé l'émission d'un ou plusieurs emprunts obligataires pour un montant total de 100 millions de dinars et a donné pouvoirs au Conseil d'Administration pour fixer les montants et les conditions des émissions envisagées.

Dans le cadre de cette autorisation, le Conseil d'Administration a décidé lors de sa réunion en date du 07/03/2012 d'émettre un emprunt obligataire de 30 millions de dinars aux conditions explicitées ci-après.

**Dénomination de l'emprunt :** «ATL 2012-1 »

**Montant :** 30 000 000 de dinars divisé en 300 000 obligations.

**Prix d'émission :** 100 dinars par obligation payables intégralement à la souscription.

**Prix de remboursement :** Le prix de remboursement est de 100 dinars par obligation.

**Forme des obligations :** Les obligations sont nominatives.

**Taux d'intérêt :** Les obligations du présent emprunt seront offertes à deux taux d'intérêts différents au choix du souscripteur :

#### Taux variable

Taux du Marché Monétaire (TMM publié par la BCT) + 1,25% brut l'an calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis. Ce taux correspond à la moyenne arithmétique des douze derniers taux moyens mensuels du marché monétaire tunisien publiés précédant la date de paiement des intérêts majorée de 125 points de base. Les douze mois à considérer vont du mois de Mai de l'année n-1 au mois d'Avril de l'année n.

#### Taux fixe

6,15% brut l'an calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis.

Le souscripteur choisira lors de la souscription le type de taux à adopter.

**Taux de rendement actuariel (souscription à taux fixe) :** Le taux de rendement actuariel d'un emprunt est le taux annuel qui, à une date donnée, égalise à ce taux et à intérêts composés les valeurs actuelles des montants à verser et des montants à recevoir. Il n'est significatif que pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final. Ce taux est de 6,15% l'an pour le présent emprunt.

- Suite -

**Marge actuarielle (souscription à taux variable) :**

La marge actuarielle d'un emprunt à taux variable est l'écart entre son taux de rendement estimé et l'équivalent actuariel de son indice de référence. Le taux de rendement est estimé en cristallisant jusqu'à la dernière échéance le dernier indice de référence pour l'évaluation de coupons futurs. La moyenne des TMM des 12 derniers mois arrêtée au mois de mars 2012, qui est égale à 3,7017%, et qui est supposée cristallisée à ce niveau pendant toute la durée de l'emprunt, permet de calculer un taux de rendement actuariel annuel de 4,9517%. Sur cette base les conditions d'émission et de rémunération font ressortir une marge actuarielle de 1,25%, et ce pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final.

**Durée totale :** Les obligations du présent emprunt seront émises pour une période totale de 5 ans.

**Durée de vie moyenne :** La durée de vie moyenne est la somme des durées pondérées par les flux de remboursement du capital puis divisée par le nominal. C'est l'espérance de vie de l'emprunt pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final. Cette durée de vie moyenne est de 3 ans pour l'emprunt obligataire «ATL 2012-1».

**Duration (souscription à taux fixe) :** La duration correspond à la somme des durées pondérées par les valeurs actualisées des flux à percevoir (intérêt et principal) rapportée à la valeur présente des titres. La duration s'exprime en unités de temps (fraction d'année) et est assimilable à un délai moyen de récupération de la valeur actuelle.

La duration d'une obligation correspond à la période à l'issue de laquelle sa rentabilité n'est pas affectée par les variations des taux d'intérêt.

La duration pour les présentes obligations de cet emprunt est égale à 2,778 années.

**Date de jouissance en intérêts :** Chaque obligation souscrite dans le cadre du présent emprunt portera jouissance en intérêts à partir de la date effective de sa souscription et libération. Les intérêts courus au titre de chaque obligation entre la date effective de sa souscription et libération et la date limite de clôture des souscriptions, soit le **31/05/2012**, seront décomptés et payés à cette dernière date.

Toutefois, la date unique de jouissance en intérêts pour toutes les obligations émises, servant de base pour les besoins de la cotation en bourse, est fixée à la date limite de clôture des souscriptions à l'emprunt, soit le **31/05/2012** et ce, même en cas de prorogation de cette date.

**Amortissement et remboursement :** Toutes les obligations émises seront remboursables, à partir de la première année suivant la date limite de clôture des souscriptions, d'un montant annuel constant de 20 dinars par obligation, soit le un cinquième de la valeur nominale de chaque obligation. L'emprunt sera amorti en totalité le **31/05/2017**.

**Paiement :** Le paiement annuel des intérêts et le remboursement du capital dû seront effectués à terme échu, le **31 mai** de chaque année. Le premier paiement en intérêts et le premier remboursement en capital auront lieu le **31/05/2013**.

Les paiements des intérêts et les remboursements du capital seront effectués auprès des dépositaires à travers la STICODEVAM.

**Période de souscriptions et de versements :** Les souscriptions et les versements seront reçus à partir du **30/04/2012** auprès de l'Arab Financial Consultants -intermédiaire en bourse, sis 4 Rue 7036 El Menzah IV- 1004 Tunis et de la BNA Capitaux – intermédiaire en bourse- sis au complexe le banquier avenue Taher Hadded les Berges du Lac Tunis.

Les souscriptions à cet emprunt seront clôturées, sans préavis, et au plus tard le **31/05/2012**. Les demandes de souscription seront reçues dans la limite du nombre de titres émis.

En cas de non placement intégral de l'émission et passé le délai de souscription, les souscriptions seront prolongées jusqu'au **15/06/2012** avec maintien de la date unique de jouissance en intérêts. En cas de non placement intégral de l'émission au **15/06/2012**, le montant de l'émission correspondra à celui effectivement collecté par la société.

Un avis de clôture sera publié dans les bulletins officiels du Conseil du Marché Financier et de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis, dès la clôture effective des souscriptions.

- Suite -

**Organisme financier chargé de recueillir les souscriptions du public :** Les souscriptions à cet emprunt et les versements seront reçus à partir du 30/04/2012 auprès de l'Arab Financial Consultants - intermédiaire en bourse, sis 4, Rue 7036 El Menzah IV, 1004 Tunis et la BNA Capitaux- intermédiaire en bourse, sis au complexe le banquier avenue Taher Hadded les Berges du Lac Tunis.

**Intermédiaire agréé mandaté par la société émettrice pour la tenue du registre des obligataires :** L'établissement et la délivrance des attestations portant sur le nombre d'obligations détenues ainsi que la tenue du registre des obligations de l'Emprunt Obligataire « ATL 2012-1 », seront assurés durant toute la durée de vie de l'emprunt par l'ARAB FINANCIAL CONSULTANTS « AFC » - intermédiaire en bourse.

L'attestation délivrée à chaque souscripteur doit mentionner le taux d'intérêt choisi par ce dernier et la quantité d'obligations y afférente.

**Fiscalité des titres :** Droit commun régissant la fiscalité des obligations.

**Notation de la société :** L'agence de notation Fitch Ratings a confirmé en date du 10 août 2011, les notes attribuées à la société Arab Tunisian Lease, ATL, soient :

- Note à long terme : BBB (tun)
- Note à court terme : F3 (tun)
- Perspective d'évolution de la note à long terme : stable

**Notation de l'emprunt :** L'agence de notation Fitch Ratings a attribué en date du 04/04/2012, la note « BBB(tun) » à l'émission relative à l'Emprunt Obligataire « ATL 2012-1 ».

**otation en bourse :** Dès la clôture des souscriptions au présent emprunt, l'ARAB TUNISIA EASE « ATL » s'engage à charger l'intermédiaire en bourse « AFC » de demander l'admission de obligations souscrites de l'emprunt « ATL 2012-1 » au marché obligataire de la cote de la Bours es Valeurs Mobilières de Tunis.

**rise en charge par la STICODEVAM :** l'ARAB TUNISIAN LEASE « ATL » s'engage dès la clôture des souscriptions à l'Emprunt Obligataire «ATL 2012-1 » à entreprendre les démarches nécessaires auprès de la STICODEVAM, en vue de la prise en charge des obligations souscrites.

prospectus relatif à la présente émission est constitué d'une note d'opération visée par le CMF sous le n° **12-0777** en date du **13 avril 2012**, du document de référence « ATL 2011 » enregistré par le CMF sous le n° **11-006** en date du **1er décembre 2011**, des indicateurs d'activité de l'Arab Tunisian Lease relatifs au premier trimestre de l'exercice 2012 prévus par la réglementation en vigueur régissant le marché financier, pour tout placement sollicité après le 20 avril 2012 et des états financiers de l'Arab Tunisian Lease relatifs à l'exercice 2011 pour tout placement sollicité après le 30 avril 2012.

La note d'opération ainsi que le document de référence sont mis à la disposition du public, sans frais, auprès de l'ATL – Ennour Building – Centre Urbain Nord – 1082 Mahragène ; de l'AFC intermédiaire en bourse - 4 Rue 7036 El Menzah IV 1004 Tunis ; de la BNA Capitaux intermédiaire en bourse – complexe le banquier avenue Taher Hadded les Berges du Lac Tunis et sur les sites Internet du CMF : [www.cmf.org.tn](http://www.cmf.org.tn) et de l'ATL : [www.atl.com.tn](http://www.atl.com.tn)

Les indicateurs d'activité relatifs au premier trimestre 2012 et les états financiers relatifs à l'exercice 2011 de l'ATL seront publiés sur le Bulletin Officiel du CMF et sur son site internet au plus tard respectivement le 20 avril 2012 et le 30 avril 2012.

<b>AVIS</b>
-------------

<b>COURBE DES TAUX DU 24 AVRIL 2012</b>
---

Code ISIN	Taux du marché monétaire et Bons du Trésor	Taux actuariel (existence d'une adjudication) <sup>[1]</sup>	Taux interpolé	Valeur (pied de coupon)
TN0008002529	BTC 52 SEMAINES 29/05/2012		3,591%	
TN0008002610	BTC 26 SEMAINES 17/07/2012		3,681%	
TN0008002545	BTC 52 SEMAINES 07/08/2012		3,720%	
TN0008002552	BTC 52 SEMAINES 04/09/2012		3,771%	
TN0008002560	BTC 52 SEMAINES 02/10/2012		3,822%	
TN0008002578	BTC 52 SEMAINES 23/10/2012		3,861%	
TN0008002586	BTC 52 SEMAINES 27/11/2012		3,925%	
TN0008002594	BTC 52 SEMAINES 25/12/2012		3,977%	
TN0008002602	BTC 52 SEMAINES 15/01/2013		4,016%	
TN0008002644	BTC 52 SEMAINES 19/02/2013		4,080%	
TN0008000259	BTA 4 ans "5% mars 2013"		4,117%	1 007,373
TN0008002669	BTC 52 SEMAINES 19/03/2013		4,131%	
TN0008002685	BTC 52 SEMAINES 24/04/2013	4,198%		
TN0008000200	BTA 7 ans "6,1% 11 octobre 2013"		4,459%	1 022,468
TN0008000143	BTA 10 ans " 7,5% 14 Avril 2014 "		4,743%	1 050,732
TN0008000127	BTA 12 ans " 8,25% 9 juillet 2014 "		4,875%	1 068,746
TN0008000184	BTA 10 ans " 7% 9 février 2015"		5,206%	1 045,141
TN0008000309	BTA 4 ans " 5% octobre 2015"	5,582%		981,758
TN0008000267	BTA 7 ans " 5,25% mars 2016"		5,659%	985,817
TN0008000218	BTZc 11 octobre 2016		5,768%	
TN0008000234	BTA 10 ans "6,75% 11 juillet 2017"		5,908%	1 036,402
TN0008000317	BTA 7 ans " 5,5% octobre 2018"	6,142%		966,019
TN0008000242	BTZc 10 décembre 2018		6,146%	
TN0008000275	BTA 10 ans " 5,5% mars 2019"		6,152%	964,008
TN0008000226	BTA 15 ans "6,9% 9 mai 2022"		6,227%	1 048,824
TN0008000291	BTA 12 ans " 5,6% août 2022"	6,233%		952,336

<sup>[1]</sup> L'adjudication en question ne doit pas être vieille de plus de 2 mois pour les BTA et 1 mois pour les BTCT.

Conditions minimales de prise en compte des lignes :

- Pour les BTA : Montant levé 10 millions de dinars et deux soumissionnaires,
- Pour les BTCT : Montant levé 10 millions de dinars et un soumissionnaire.



## TITRES OPCVM

## TITRES OPCVM

## TITRES OPCVM

## TITRES OPCVM

Dénomination	Gestionnaire	Date d'ouverture	VL au 30/12/2011	VL antérieure	Dernière VL			
<b>OPCVM DE CAPITALISATION</b>								
<i>SICAV OBLIGATAIRES DE CAPITALISATION</i>								
1	TUNISIE SICAV	TUNISIE VALEURS	20/07/92	139,456	140,715	140,727		
<i>FCP OBLIGATAIRES DE CAPITALISATION - VL QUOTIDIENNE</i>								
2	FCP SALAMETT CAP	AFC	02/01/07	12,243	12,345	12,346		
<i>FCP OBLIGATAIRES DE CAPITALISATION - VL HEBDOMADAIRE</i>								
3	FCP MAGHREBIA PRUDENCE	UFI	23/01/06	1,254	1,265	1,266		
<i>SICAV MIXTES DE CAPITALISATION</i>								
4	SICAV AMEN	AMEN INVEST	01/10/92	33,855	34,236	34,239		
5	SICAV PLUS	TUNISIE VALEURS	17/05/93	46,265	46,724	46,727		
<i>FCP MIXTES DE CAPITALISATION - VL QUOTIDIENNE</i>								
6	FCP AXIS ACTIONS DYNAMIQUE	AXIS GESTION	02/04/08	161,841	176,904	175,968		
7	FCP AXIS PLACEMENT EQUILIBRE *	AXIS GESTION	02/04/08	553,356	597,495	596,729		
8	FCP MAXULA CROISSANCE DYNAMIQUE	MAXULA BOURSE	15/10/08	132,650	145,222	144,762		
9	FCP MAXULA CROISSANCE EQUILIBREE	MAXULA BOURSE	15/10/08	126,190	131,634	131,284		
10	FCP MAXULA CROISSANCE PRUDENCE	MAXULA BOURSE	15/10/08	115,695	120,577	120,398		
11	FCP MAXULA STABILITY	MAXULA BOURSE	18/05/09	113,779	118,276	118,169		
12	FCP INDICE MAXULA	MAXULA BOURSE	23/10/09	94,632	99,974	100,118		
13	FCP KOUNOUZ	TSI	28/07/08	152,627	151,547	152,941		
14	FCP VALEURS AL KAOUTHER	TUNISIE VALEURS	06/09/10	98,790	112,060	110,786		
15	FCP VALEURS MIXTES	TUNISIE VALEURS	09/05/11	102,658	106,346	106,288		
<i>FCP MIXTES DE CAPITALISATION - VL HEBDOMADAIRE</i>								
16	FCP CAPITALISATION ET GARANTIE	ALLIANCE ASSET MANAGEMENT	30/03/07	1 288,506	1 333,953	1 338,359		
17	FCP AXIS CAPITAL PROTEGE	AXIS GESTION	05/02/04	2 229,791	2 333,606	2 340,483		
18	FCP AMEN PERFORMANCE	AMEN INVEST	01/02/10	106,792	109,857	111,228		
19	FCP OPTIMA	BNA CAPITAUX	24/10/08	110,906	112,811	113,496		
20	FCP SECURITE	BNA CAPITAUX	27/10/08	121,415	125,117	125,582		
21	FCP FINA 60	FINACORP	28/03/08	1 186,909	1 200,888	1 209,010		
22	FCP CEA MAXULA	MAXULA BOURSE	04/05/09	124,072	139,934	141,771		
23	AIRLINES FCP VALEURS CEA	TUNISIE VALEURS	16/03/09	14,796	16,279	16,352		
24	FCP VALEURS QUIETUDE 2014	TUNISIE VALEURS	23/03/09	5 792,770	6 036,644	6 039,688		
25	FCP VALEURS SERENITE 2013	TUNISIE VALEURS	15/01/08	6 641,348	6 870,211	6 869,448		
26	FCP MAGHREBIA DYNAMIQUE	UFI	23/01/06	2,217	2,373	2,411		
27	FCP MAGHREBIA MODERE	UFI	23/01/06	1,845	1,957	1,981		
28	FCP MAGHREBIA SELECT ACTIONS	UFI	15/09/09	1,131	1,232	1,282		
<b>OPCVM DE DISTRIBUTION</b>								
Dénomination	Gestionnaire	Date d'ouverture	Dernier dividende		VL au 31/12/2010	VL antérieure	Dernière VL	
			Date de paiement	Montant				
<i>SICAV OBLIGATAIRES</i>								
29	SANADETT SICAV	AFC	01/11/00	31/05/11	4,160	107,705	108,660	108,670
30	AMEN PREMIERE SICAV	AMEN INVEST	02/10/95	10/04/12	3,670	104,453	101,851	101,862
31	AMEN TRESOR SICAV	AMEN INVEST	10/05/06	03/04/12	3,916	105,332	102,636	102,647
32	ATTIJARI OBLIGATAIRE SICAV	ATTIJARI GESTION	01/11/00	10/05/11	3,719	103,098	104,240	104,271
33	TUNISO-EMIRATIE SICAV	AUTO GEREE	07/05/07	04/04/11	4,309	103,394	104,517	104,528
34	SICAV AXIS TRÉSORERIE	AXIS GESTION	01/09/03	30/05/11	3,301	107,215	108,217	108,226
35	PLACEMENT OBLIGATAIRE SICAV	BNA CAPITAUX	06/01/97	09/05/11	3,997	103,772	104,929	104,941
36	SICAV TRESOR	BIAT ASSET MANAGEMENT	03/02/97	19/04/12	3,918	103,897	101,108	101,118
37	SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE	BIAT ASSET MANAGEMENT	16/04/07	19/04/12	3,841	104,077	101,430	101,440
38	MILLENIUM OBLIGATAIRE SICAV	CGF	12/11/01	30/06/11	3,730	105,536	106,629	106,643
39	GENERALE OBLIG SICAV	CGI	01/06/01	16/05/11	4,000	102,558	103,592	103,601
40	CAP OBLIG SICAV	COFIB CAPITAL FINANCE	17/12/01	15/03/12	3,960	104,185	101,322	101,332
41	FINA O SICAV	FINACORP	11/02/08	31/05/11	3,622	103,891	104,931	104,941
42	INTERNATIONALE OBLIGATAIRE SICAV	INI	07/10/98	19/05/11	3,588	106,625	107,718	107,727
43	FIDELITY OBLIGATIONS SICAV	MAC SA	20/05/02	17/04/12	3,763	105,870	103,101	103,111
44	MAXULA PLACEMENT SICAV	MAXULA BOURSE	02/02/10	27/05/11	2,720	102,845	103,631	103,639
45	SICAV RENDEMENT	SBT	02/11/92	30/03/12	3,552	102,760	100,190	100,198
46	UNIVERS OBLIGATIONS SICAV	SCIF	16/10/00	27/05/11	3,910	104,226	105,313	105,332
47	SICAV BH OBLIGATAIRE	SIFIB-BH	10/11/97	16/05/11	3,915	102,393	103,583	103,594
48	POSTE OBLIGATAIRE SICAV TANIT	SIFIB BH	06/07/09	25/05/11	6,167	103,270	104,354	104,367

## TITRES OPCVM

## TITRES OPCVM

## TITRES OPCVM

## TITRES OPCVM

49	MAXULA INVESTISSEMENT SICAV	SMART ASSET MANAGEMENT	05/06/08	27/05/11	3,415	103,752	104,752	104,761
50	SICAV L'ÉPARGNANT	STB MANAGER	20/02/97	16/05/11	3,963	102,538	103,671	103,681
51	AL HIFADH SICAV	TSI	15/09/08	05/05/11	3,774	104,231	105,313	105,323
52	SICAV ENTREPRISE	TUNISIE VALEURS	01/08/05	27/05/11	3,497	104,650	105,622	105,630
53	UNION FINANCIERE ALYSSA SICAV	UBCI FINANCE	15/11/93	25/05/11	3,291	102,003	103,014	103,023
54	FCP SALAMMETT PLUS	AFC	02/01/07	31/05/11	0,370	10,514	10,606	10,607
55	FCP AXIS AAA	AXIS GESTION	10/11/08	23/05/11	4,084	103,618	104,709	104,719
56	FCP HELION MONEO	HELION CAPITAL	31/12/10	-	-	102,703	103,727	103,736
<b>FCP OBLIGATAIRES - VL HEBDOMADAIRE</b>								
57	AL AMANAH OBLIGATAIRE FCP	CGF	25/02/08	06/06/11	4,185	101,539	102,614	102,680
<b>SICAV MIXTES</b>								
58	ARABIA SICAV	AFC	15/08/94	31/05/11	0,880	75,203	77,096	77,051
59	ATTIJARI VALEURS SICAV	ATTIJARI GESTION	22/03/94	10/05/11	2,808	147,820	161,710	161,485
60	ATTIJARI PLACEMENTS SICAV	ATTIJARI GESTION	22/03/94	10/05/11	31,572	1 463,682	1 627,607	1 623,173
61	SICAV PROSPERITY	BIAT ASSET MANAGEMENT	25/04/94	19/04/12	2,423	113,852	114,510	114,237
62	SICAV OPPORTUNITY	BIAT ASSET MANAGEMENT	01/11/01	19/04/12	1,641	115,394	115,272	115,031
63	SICAV BNA	BNA CAPITAUX	08/12/93	09/05/11	0,755	91,299	99,579	99,030
64	SICAV SECURITY	COFIB CAPITAL FINANCE	26/07/99	19/03/12	0,386	16,380	16,656	16,636
65	SICAV CROISSANCE	SBT	27/11/00	27/03/12	3,898	273,836	285,042	286,800
66	SICAV BH PLACEMENT	SIFIB-BH	22/09/94	16/05/11	2,012	46,324	47,942	47,616
67	STRATÉGIE ACTIONS SICAV	SMART ASSET MANAGEMENT	01/03/06	28/05/10	0,184	2 354,600	2 665,530	2 646,115
68	SICAV L'INVESTISSEUR	STB MANAGER	30/03/94	12/05/11	1,386	79,795	84,862	84,361
69	SICAV AVENIR	STB MANAGER	01/02/95	10/05/11	1,293	58,215	61,156	60,934
70	UNION FINANCIERE SALAMMBO SICAV	UBCI FINANCE	01/02/99	25/05/11	1,516	101,727	104,189	104,087
71	UNION FINANCIERE HANNIBAL SICAV	UBCI FINANCE	17/05/99	25/05/11	1,992	112,003	116,687	116,430
72	UBCI-UNIVERS ACTIONS SICAV	UBCI FINANCE	10/04/00	25/05/11	0,115	104,614	112,149	111,636
<b>FCP MIXTES - VL QUOTIDIENNE</b>								
73	FCP IRADETT 20	AFC	02/01/07	31/05/11	0,210	11,729	11,935	11,935
74	FCP IRADETT 50	AFC	02/01/07	31/05/11	0,160	12,678	13,131	13,128
75	FCP IRADETT 100	AFC	02/01/07	31/05/11	-	16,937	17,334	17,323
76	FCP IRADETT CEA	AFC	02/01/07	31/05/11	0,270	16,905	18,104	17,995
77	ATTIJARI FCP CEA	ATTIJARI GESTION	30/06/09	10/05/11	0,102	12,027	13,388	13,373
78	ATTIJARI FCP DYNAMIQUE	ATTIJARI GESTION	01/11/11	-	-	10,142	11,067	11,043
79	ATTIJARI FCP HARMONIE	ATTIJARI GESTION	01/11/11	-	-	10,126	10,697	10,685
80	ATTIJARI FCP SERENITE	ATTIJARI GESTION	01/11/11	-	-	10,133	10,599	10,590
81	BNAC PROGRÈS FCP	BNA CAPITAUX	03/04/07	04/07/11	1,681	125,099	130,985	131,262
82	BNAC CONFIANCE FCP	BNA CAPITAUX	03/04/07	04/07/11	1,058	124,029	129,882	129,903
83	FCP OPTIMUM EPARGNE ACTIONS	CGF	14/06/11	-	-	10,196	11,254	11,138
84	FCP DELTA EPARGNE ACTIONS	STB MANAGER	08/09/08	28/04/11	0,942	117,513	126,928	126,675
85	FCP VALEURS CEA	TUNISIE VALEURS	04/06/07	27/05/11	0,137	19,772	21,691	21,637
86	FCP AL IMTIEZ	TSI	01/07/11	-	-	101,513	100,283	101,454
87	FCP AFEK CEA	TSI	01/07/11	-	-	102,065	101,201	102,139
88	TUNISIAN PRUDENCE FUND	UGFS-NA	02/01/12	-	-	-	98,808	99,005
<b>FCP MIXTES - VL HEBDOMADAIRE</b>								
89	FCP AMEN PREVOYANCE	AMEN INVEST	01/02/10	08/06/11	3,925	98,979	99,240	99,728
90	FCP AMEN CEA	AMEN INVEST	28/03/11	-	-	106,970	117,696	119,576
91	FCP BIAT EPARGNE ACTIONS	BIAT ASSET MANAGEMENT	15/01/07	19/04/12	3,066	142,370	150,507	147,793
92	AL AMANAH ETHICAL FCP	CGF	25/05/09	06/06/11	0,045	10,736	11,265	11,495
93	AL AMANAH EQUITY FCP	CGF	25/02/08	06/06/11	1,870	115,406	124,063	125,424
94	AL AMANAH PRUDENCE FCP	CGF	25/02/08	06/06/11	3,135	115,213	119,016	119,341
95	FCP HELION ACTIONS DEFENSIF	HELION CAPITAL	31/12/10	-	-	102,389	106,235	106,532
96	FCP HELION ACTIONS PROACTIF	HELION CAPITAL	31/12/10	-	-	101,337	106,665	106,966
97	MAC CROISSANCE FCP	MAC SA	15/11/05	30/05/11	0,011	182,341	185,612	187,440
98	MAC EQUILIBRE FCP	MAC SA	15/11/05	30/05/11	0,195	163,739	165,440	166,835
99	MAC ÉPARGNANT FCP	MAC SA	15/11/05	30/05/11	2,611	142,390	144,192	144,965
100	MAC EXCELLENCE FCP	MAC SA	28/04/06	30/05/11	177,508	9 931,269	10 122,087	10 257,158
101	MAC EPARGNE ACTIONS FCP	MAC SA	20/07/09	-	-	195,636	210,592	219,993
102	MAC AL HOUDA FCP	MAC SA	04/10/10	-	-	135,391	142,881	145,188
103	FCP SMART EQUITY	SMART ASSET MANAGEMENT	01/09/09	-	-	1 499,251	1 630,375	1 650,642
104	FCP SAFA	SMART ASSET MANAGEMENT	27/05/11	-	-	104,083	112,465	115,244
105	FCP SERENA VALEURS FINANCIERES	TRADERS INVESTMENT MANAGERS	27/01/10	20/07/11	1,582	97,771	99,520	99,852
106	FCP VIVEO NOUVELLES INTRODUITES	TRADERS INVESTMENT MANAGERS	03/03/10	20/07/11	2,927	115,135	116,898	118,830
107	TUNISIAN EQUITY FUND	UGFS-NA	30/11/09	31/05/11	71,780	10 118,317	10 342,956	10 329,465

\* Initialement dénommé FCP AXIS TUNISIE INDICE

**BULLETIN OFFICIEL  
DU CONSEIL DU MARCHÉ FINANCIER**

8, rue du Mexique - 1002 TUNIS -  
Tél : 844.500 - Fax : 841.809 / 848.001

Compte bancaire n° 10 113 108 - 101762 - 0 788 83 STB le Belvédère - TUNIS -

courriel : [cmf@cmf.org.tn](mailto:cmf@cmf.org.tn)

**Publication paraissant  
du Lundi au Vendredi sauf jours fériés**

Prix unitaire : 0,250 dinar  
Etranger : Frais d'expédition en sus

Le Président du CMF  
*Mr. Salah Essayel*

**IMPRIMERIE  
du  
CMF**

8, rue du Mexique - 1002 TUNIS

**FCP CEA MAXULA**  
**SITUATION ANNUELLE AU 31 DECEMBRE 2011**

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES - ETATS FINANCIERS - EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2011**

En exécution du mandat de commissariat aux comptes qui nous a été confié par votre conseil d'administration réuni le 22 Décembre 2008 et en application des dispositions du code des organismes de placement collectif, nous vous présentons notre rapport sur le contrôle des états financiers du fonds commun de placement «FCP CEA MAXULA » pour l'exercice clos le 31 Décembre 2011, tels qu'annexés au présent rapport et faisant apparaître un total du bilan de D : 536.879, un actif net de D : 481.789 et un déficit de D : 2.401 ainsi que sur les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi et les normes professionnelles.

Nous avons effectué l'audit des états financiers ci-joints du fonds commun de placement «FCP CEA MAXULA » comprenant le bilan arrêté au 31 Décembre 2011, ainsi que l'état de résultat, l'état de variation de l'actif net, et des notes contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives.

**Responsabilité du gestionnaire dans l'établissement et la présentation des états financiers**

1. Le gestionnaire du fonds commun de placement est responsable de l'arrêté, de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers, conformément au système comptable des entreprises. Cette responsabilité comprend : la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation sincère d'états financiers ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

**Responsabilité de l'auditeur**

2. Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états financiers sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en Tunisie.

Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique et de planifier et de réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournies dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation du risque que les états financiers contiennent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

En procédant à ces évaluations du risque, l'auditeur prend en compte le contrôle interne en vigueur dans l'entité relatif à l'établissement et la présentation sincère des états financiers afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance.

Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que notre audit constitue une base pour formuler la constatation relevée et développée dans le paragraphe 3 qui suit, et que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

3. Le système d'information et les procédures mises en place ne permettent pas de vérifier le respect de façon permanente, des conditions d'affectation prévues par l'article 2 du décret n°99-2773 du 13 décembre 1999 relatif à la fixation des conditions d'ouverture des « Comptes Epargne en actions », des conditions de leur gestion et de l'utilisation des sommes et titres qui y sont déposés.

**Opinion**

4. A notre avis, et à l'exception de la remarque développée dans le paragraphe précédent, les états financiers du fonds commun de placement «FCP CEA MAXULA », annexés au présent rapport, sont réguliers et sincères et donnent, pour tout aspect significatif, une image fidèle de la situation financière du fonds au 31 Décembre 2011, ainsi que de la performance financière et de la variation de l'actif net pour l'exercice clos à cette date, conformément au système comptable des entreprises en vigueur en Tunisie.

**Vérifications et informations spécifiques**

5. Conformément aux dispositions de l'article 3 nouveau de la loi n° 94-117 du 14 Novembre 1994 et sur la base de notre examen des procédures de contrôle interne relatives au traitement de l'information comptable et à la préparation des états financiers, nous n'avons pas relevé d'insuffisances, autres que celle qui a été développée dans le paragraphe 3 ci-avant, susceptibles d'impacter notre opinion sur les états financiers.

6. En application des dispositions de l'article 20 du code des Organismes de Placement Collectif, nous avons procédé à l'examen de la sincérité et la concordance avec les états financiers des informations, d'ordre comptable, données dans le rapport sur la gestion de l'exercice. Les informations contenues dans ce rapport n'appellent pas, de notre part, des remarques particulières.

Tunis, le 26 Mars 2012  
**Le Commissaire aux Comptes**  
**Mustapha MEDHIOUB**

**BILAN ARRETE AU 31 DECEMBRE 2011**

(Montants exprimés en dinars)

<b>ACTIF</b>	<b>Note</b>	<b>31/12/2011</b>	<b>31/12/2010</b>
<b>Portefeuille-titres</b>	4	416 200	208 232
Actions, valeurs assimilées et droits rattachés		416 200	208 232
<b>Placements monétaires et disponibilités</b>		120 679	5 290
Placements monétaires	5	120 679	5 290
<b>TOTAL ACTIF</b>		<b>536 879</b>	<b>213 522</b>
<b>PASSIF</b>			
<b>Opérateurs créditeurs</b>	7	54 746	1 818
<b>Autres créditeurs divers</b>	8	344	27
<b>TOTAL PASSIF</b>		<b>55 090</b>	<b>1 845</b>
<b>ACTIF NET</b>			
<b>Capital</b>	13	482 591	211 769
<b>Sommes distribuables</b>			
Sommes distribuables de l'exercice en cours		(802)	(92)
<b>ACTIF NET</b>		<b>481 789</b>	<b>211 677</b>
<b>TOTAL PASSIF ET ACTIF NET</b>		<b>536 879</b>	<b>213 522</b>

**ETAT DE RESULTAT**  
(Montants exprimés en dinars)

	<i>Note</i>	<i>Année 2011</i>	<i>Année 2010</i>
<b>Revenus du portefeuille-titres</b>	9	3 692	3 144
Dividendes		3 692	3 144
<b>Revenus des placements monétaires</b>	10	1 062	353
<b>TOTAL DES REVENUS DES PLACEMENTS</b>		4 754	3 497
Charges de gestion des placements	11	(5 392)	(3 765)
<b>REVENU NET DES PLACEMENTS</b>		(638)	(268)
Autres charges	12	(300)	(182)
<b>RESULTAT D'EXPLOITATION</b>		(938)	(450)
Régularisation du résultat d'exploitation		136	358
<b>SOMMES DISTRIBUABLES DE L'EXERCICE</b>		(802)	(92)
Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)		(136)	(358)
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres		(7 881)	24 075
Plus ou moins values réalisées sur cessions de titres		9 129	6 383
Frais de négociation		(2 711)	(884)
<b>RESULTAT DE L'EXERCICE</b>		<b>(2 401)</b>	<b>29 124</b>

**ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET**

(Montants exprimés en dinars)

	<b>Année 2011</b>	<b>Année 2010</b>
<b>VARIATION DE L'ACTIF NET RESULTANT DES OPERATIONS D'EXPLOITATION</b>	<u>(2 401)</u>	<u>29 124</u>
Résultat d'exploitation	(938)	(450)
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	(7 881)	24 075
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	9 129	6 383
Frais de négociation de titres	(2 711)	(884)
<b>TRANSACTIONS SUR LE CAPITAL</b>	<u>272 513</u>	<u>15 741</u>
<b>Souscriptions</b>		
- Capital	308 952	110 453
- Régularisation des sommes non distribuables	(9 972)	13 385
- Régularisation des sommes distribuables	49	297
<b>Rachats</b>		
- Capital	(29 345)	(101 654)
- Régularisation des sommes non distribuables	2 742	(6 801)
- Régularisation des sommes distribuables	87	61
<b>VARIATION DE L'ACTIF NET</b>	<u><b>270 112</b></u>	<u><b>44 865</b></u>
<b>ACTIF NET</b>		
En début de période	211 677	166 812
En fin de période	481 789	211 677
<b>NOMBRE DE PARTS</b>		
En début de période	1 667	1 582
En fin de période	3 868	1 667
<b>VALEUR LIQUIDATIVE</b>	<u><b>124,558</b></u>	<u><b>126,981</b></u>
<b>TAUX DE RENDEMENT</b>	<u><b>(1,91%)</b></u>	<u><b>20,43%</b></u>

**NOTES AUX ETATS FINANCIERS DE L'EXERCICE  
CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2011**

**NOTE 1 : PRESENTATION DU FONDS**

« FCP CEA MAXULA » est un fonds commun de placement de type mixte éligible aux comptes épargne en action (CEA), régi par le code des organismes de placement collectif et le décret n° 99-2773 du 13 décembre 1999 relatif à la fixation des conditions d'ouverture des comptes épargne en actions, des conditions de leur gestion et de l'utilisation des sommes et titres qui y sont déposés. Il a été créé le 31 décembre 2008 à l'initiative de la Société MAXULA BOURSE et d'AMEN BANK et a reçu l'agrément du Conseil du Marché Financier, en date du 28 Décembre 2007.

Il a pour objet la constitution et la gestion, au moyen de l'utilisation de ses fonds propres et à l'exclusion de toutes autres ressources, d'un portefeuille de valeurs mobilières.

Le capital initial s'élève à D : 100.000 divisé en 1.000 parts de D : 100 chacune. Sa durée de vie est de 99 ans à compter de la date d'ouverture au public, soit le 04 Mai 2009.

Etant une copropriété de valeurs mobilières dépourvue de la personnalité morale, le fonds se trouve en dehors du champ d'application de l'impôt sur les revenus des personnes physiques et de l'impôt sur les sociétés. En revanche, les revenus encaissés au titre des placements, sont soumis à une retenue à la source libératoire de 20%.

« FCP CEA MAXULA » est un fonds commun de placement de capitalisation.

Le dépositaire de ce fonds est l'AMEN BANK. Le gestionnaire étant MAXULA BOURSE.

**NOTE 2 : REFERENTIEL D'ELABORATION DES ETATS FINANCIERS**

Les états financiers arrêtés au 31 décembre 2011, sont établis conformément aux préconisations du système comptable et notamment les normes 16 à 18 relatives aux OPCVM, telles que approuvées par l'arrêté du ministre des finances du 22 Janvier 1999.

**NOTE 3 : PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES**

Les états financiers sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille-titres à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

**3.1-** Prise en compte des placements et des revenus y afférents

Les placements en portefeuille-titres sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont supportés par le fonds sans que la totalité des frais de courtage ne dépasse annuellement 0,5% de l'actif net.

Les dividendes relatifs aux actions et valeurs assimilées, sont pris en compte en résultat à la date de détachement du coupon.

**3.2-** Evaluation des placements en actions et valeurs assimilées

Les placements en actions et valeurs assimilées sont évalués, en date d'arrêté, à leur valeur de marché. La différence par rapport au prix d'achat ou par rapport à la clôture précédente constitue, selon le cas, une plus ou moins value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

La valeur de marché, applicable pour l'évaluation des titres admis à la cote, correspond au cours en bourse à la date du 31 décembre 2011 ou à la date antérieure la plus récente.

**3.3-** Cession des placements

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

Le prix d'achat des placements est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

**Note 4 : Portefeuille-titres**

Le solde de ce poste s'élève au 31 Décembre 2011 à D : 416.200 et se détaille ainsi :

	<b>Nombre de titres</b>	<b>coût d'acquisition</b>	<b>Valeur au 31/12/2011</b>	<b>% Actif net</b>
<b>Actions, valeurs assimilées &amp; droits rattachés</b>		<b>391 389</b>	<b>416 200</b>	<b>86,39%</b>
<b><u>Actions, valeurs assimilées et droits rattachés admis à la côte</u></b>	-	<b>391 389</b>	<b>416 200</b>	<b>86,39%</b>
AIR LIQUIDE	30	10 195	12 420	2,58%
AMEN BANK	400	25 404	26 128	5,42%
ASSURANCE SALIM	100	1 500	3 000	0,62%
ATB	1 500	10 572	8 865	1,84%
ATTIJARI BANK	800	15 818	14 962	3,11%
B.N.A	2 800	33 238	33 650	6,98%
BIAT	30	1 650	2 233	0,46%
BT	2 000	22 017	21 414	4,44%
BTE (ADP)	50	1 475	1 491	0,31%
CARTHAGE CEMENT	11 000	38 407	44 583	9,25%
ENNAKL AUTOMOBILES	500	4 225	4 794	1,00%
LES CIMENTS DE BIZERTE	2 147	17 450	17 004	3,53%
MONOPRIX	525	13 120	14 866	3,09%
P.G.H	1 620	9 551	13 240	2,75%
SERVICOM	500	5 082	5 500	1,14%
SFBT	3 100	38 456	40 334	8,37%
SIMPAR	340	19 321	19 615	4,07%
SOPAT	2 000	7 478	8 384	1,74%
SOTRAPIL	1 000	9 512	13 723	2,85%
SOTUVER	2 500	24 127	23 778	4,94%
STAR	250	35 822	36 870	7,65%
T.P.R	2 000	11 940	11 902	2,47%
TELNET HOLDING	1 000	7 275	8 766	1,82%
TUN.LEASING	200	4 847	5 767	1,20%
TUNIS RE	1 590	18 602	18 180	3,77%
UIB	250	4 305	4 731	0,98%
<b>TOTAL</b>		<b>391 389</b>	<b>416 200</b>	<b>86,39%</b>



Les mouvements enregistrés durant l'exercice sur le poste "Portefeuille - titres", sont indiqués ci-après :

	Coût d'acquisition	Plus (moins) values latentes	Valeur au 31 décembre	Plus (moins) values réalisées
<u>Soldes au 31 décembre 2010</u>	175 540	32 692	208 232	-
Acquisitions de l'exercice				
Actions	393 587		393 587	
Cessions de l'exercice				
Actions	(177 738)		(177 738)	9 129
Variation des plus ou moins value potentielles sur portefeuille titres		(7 881)	(7 881)	
<u>Soldes au 31 décembre 2011</u>	391 389	24 811	416 200	9 129

#### Note 5 : Placements monétaires

Le solde de ce poste s'élève au 31 Décembre 2011 à D : 120.679 se détaillant comme suit :

Désignation du titre	Coût d'acquisition	Valeur au 31/12/2011	% Actif net
<b>Dépôts à vue</b>			
Amen Bank au taux de 2%	120 176	120 679	25,05%
<b>TOTAL</b>	<b>120 176</b>	<b>120 679</b>	<b>25,05%</b>

#### Note 7 : Opérateurs créditeurs

Cette rubrique s'élève au 31 décembre 2011 à D : 54.746, contre D : 1.818 au 31 décembre 2010 et se détaille comme suit :

	<u>31/12/2011</u>	<u>31/12/2010</u>
Rémunération du gestionnaire	1 454	791
Rémunération du dépositaire	121	1 027
Achat de titres à décaisser	53 171	-
<b>Total</b>	<u>54 746</u>	<u>1 818</u>

**Note 8 : Autres créiteurs divers**

Cette rubrique s'élève au 31 décembre 2011 à D : 344, contre D : 27 au 31 décembre 2010 et se détaille comme suit :

	<u>31/12/2011</u>	<u>31/12/2010</u>
Redevance du CMF	45	19
Retenues à la source	145	8
Autres	154	-
<b>Total</b>	<u>344</u>	<u>27</u>

**Note 9 : Revenus du portefeuille titres**

Le solde de ce poste s'élève au 31 décembre 2011 à D : 3.692 contre D : 3.144 au 31 décembre 2010 et se détaille comme suit :

	<b>Année 2011</b>	<b>Année 2010</b>
<b><u>Dividendes</u></b>		
Des actions et valeurs assimilées admises à la cote	3 692	3 144
<b>TOTAL</b>	<b>3 692</b>	<b>3 144</b>

**Note 10 : Revenus des placements monétaires**

Le solde de ce poste s'élève au 31 décembre 2011 à D : 1.062, contre D : 353 au 31 décembre 2010 et représente les intérêts des dépôts à vue.

**Note 11 : Charges de gestion des placements**

Le solde de ce poste s'élève à l'issue de l'exercice clos le 31 décembre 2011 à D : 5.392, contre D : 3.765 au 31 décembre 2010 et se détaille comme suit :

	<u>31/12/2011</u>	<u>31/12/2010</u>
Rémunération du gestionnaire	4 218	2 579
Rémunération du dépositaire	1 174	1 186
<b>Total</b>	<u>5 392</u>	<u>3 765</u>

**Note 12 : Autres charges**

Les autres charges s'élèvent au 31 décembre 2011 à D : 300, contre D : 182 au 31 décembre 2010, et englobent principalement la redevance du CMF.

**Note 13 : Capital**

Les mouvements enregistrés sur le capital, au cours de l'exercice se détaillent ainsi :

Capital au 31-12-2010

Montant	211 769
Nombre de parts	1 667
Nombre de copropriétaires	37

Souscriptions réalisées

Montant	308 952
Nombre de parts émises	2 432
Nombre de copropriétaires nouveaux	4

Rachats effectués

Montant	(29 345)
Nombre de parts rachetées	(231)
Nombre de copropriétaires sortants	(1)

Autres mouvements

Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	(7 881)
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	9 129
Régularisation des sommes non distribuables	(7 108)
Frais de négociation	(2 711)
Résultat incorporé à la V.L	(92)
Régularisation du résultat incorporé à la V.L	(122)

Capital au 31-12-2011

Montant	482 591
Nombre de parts	3 868
Nombre de copropriétaires	40

**Note 14 : Autres informations****14.1. Données par part et ratios pertinents**

<u>Données par part</u>	<u>2011</u>	<u>2010</u>	<u>2009</u>
Revenus des placements	1,229	2,098	2,679
Charges de gestion des placements	(1,394)	(2,259)	(0,898)
<b>Revenus net des placements</b>	<b>(0,165)</b>	<b>(0,161)</b>	<b>1,781</b>
Autres charges	(0,078)	(0,109)	(0,061)
<b>Résultat d'exploitation (1)</b>	<b>(0,243)</b>	<b>(0,270)</b>	<b>1,720</b>
Régularisation du résultat d'exploitation	0,035	0,215	0,207
<b>Sommes distribuables de l'exercice</b>	<b>(0,207)</b>	<b>(0,055)</b>	<b>1,927</b>
Variation des plus (ou moins) values potentielles	(2,037)	14,442	5,447
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	2,360	3,829	(1,588)
Frais de négociation	(0,701)	(0,530)	(0,588)
<b>Plus (ou moins) values sur titres et frais de négociation (2)</b>	<b>(0,378)</b>	<b>17,741</b>	<b>3,271</b>
<b>Résultat net de l'exercice (1) + (2)</b>	<b>(0,621)</b>	<b>17,471</b>	<b>4,991</b>
<b>Résultat non distribuable de l'exercice</b>	<b>(0,378)</b>	<b>17,741</b>	<b>3,271</b>
Régularisation du résultat non distribuable	(1,838)	3,852	0,246
<b>Sommes non distribuables de l'exercice</b>	<b>(2,216)</b>	<b>21,593</b>	<b>3,517</b>
Valeur liquidative	124,558	126,981	105,444
<b>Ratios de gestion des placements</b>			
Charges / actif net moyen	1,11%	1,94%	0,87%
Autres charges / actif net moyen	0,06%	0,09%	0,06%
Résultat distribuable de l'exercice / actif net moyen	(0,16%)	(0,05%)	1,87%

**14.2 Rémunération du gestionnaire et du dépositaire**

La gestion de "FCP CEA MAXULA" est confiée à la Société d'intermédiation en bourse "MAXULA BOURSE". Celle-ci est chargée des choix des placements et de la gestion administrative et financière du fonds. En contre partie de ses prestations, le gestionnaire perçoit une rémunération de 1,2% HT l'an, calculée sur la base de l'actif net quotidien.

Amen Bank assure la fonction de dépositaire de fonds et de titres. En contre partie de ses prestations, le dépositaire perçoit une rémunération annuelle de 0,1% HT, calculée sur la base de l'actif net quotidien, avec un minimum de D : 1.000 dinars HT pour les deux premières années. Ce minimum sera porté à D : 2.000 dinars HT à partir de la troisième année.

**FCP INDICE MAXULA****SITUATION ANNUELLE AU 31 DECEMBRE 2011****RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES - ETATS FINANCIERS - EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2011**

En exécution du mandat de commissariat aux comptes qui nous a été confié par votre conseil d'administration réuni le 22 Décembre 2008 et en application des dispositions du code des organismes de placement collectif, nous vous présentons notre rapport sur le contrôle des états financiers du fonds commun de placement «FCP INDICE MAXULA » pour l'exercice clos le 31 Décembre 2011, tels qu'annexés au présent rapport et faisant apparaître un total du bilan de D : 523.663, un actif net de D : 497.109 et un déficit de D : 72.622 ainsi que sur les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi et les normes professionnelles.

Nous avons effectué l'audit des états financiers ci-joints du fonds commun de placement «FCP INDICE MAXULA » comprenant le bilan arrêté au 31 Décembre 2011, ainsi que l'état de résultat, l'état de variation de l'actif net, et des notes contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives.

***Responsabilité du gestionnaire dans l'établissement et la présentation des états financiers***

1. Le gestionnaire du fonds commun de placement est responsable de l'arrêté, de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers, conformément au système comptable des entreprises. Cette responsabilité comprend : la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation sincère d'états financiers ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

***Responsabilité de l'auditeur***

2. Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états financiers sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en Tunisie.

Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique et de planifier et de réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournies dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation du risque que les états financiers contiennent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

En procédant à ces évaluations du risque, l'auditeur prend en compte le contrôle interne en vigueur dans l'entité relatif à l'établissement et la présentation sincère des états financiers afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance.

Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

***Opinion***

3. A notre avis, les états financiers du fonds commun de placement «FCP INDICE MAXULA», annexés au présent rapport, sont réguliers et sincères et donnent, pour tout aspect significatif, une image fidèle de la situation financière du fonds au 31 Décembre 2011, ainsi que de la performance financière et de la variation de l'actif net pour l'exercice clos à cette date, conformément au système comptable des entreprises en vigueur en Tunisie.

***Vérifications et informations spécifiques***

4. Sans remettre en cause l'opinion ci-dessus exprimée, nous faisons signaler que les disponibilités et les dépôts à vue représentent à la clôture de l'exercice, 24,66% de l'actif du fonds, se situant ainsi au-dessus du seuil de 20% fixé par l'article 2 du décret n°2001-2278 du 25 Septembre 2001.

5. Conformément aux dispositions de l'article 3 nouveau de la loi n° 94-117 du 14 Novembre 1994 et sur la base de notre examen des procédures de contrôle interne relatives au traitement de l'information comptable et à la préparation des états financiers, nous n'avons pas relevé d'insuffisances majeures susceptibles d'impacter notre opinion sur les états financiers.

6. En application des dispositions de l'article 20 du code des Organismes de Placement Collectif, nous avons procédé à l'examen de la sincérité et la concordance avec les états financiers des informations, d'ordre comptable, données dans le rapport sur la gestion de l'exercice. Les informations contenues dans ce rapport n'appellent pas, de notre part, des remarques particulières.

Tunis, le 26 Mars 2012  
Le Commissaire aux Comptes  
Mustapha MEDHIOUB

**BILAN ARRETE AU 31 DECEMBRE 2011**

(Montants exprimés en dinars)

<b>ACTIF</b>	<b>Note</b>	<b>31/12/2011</b>	<b>31/12/2010</b>
<b>Portefeuille-titres</b>	4	<u>275 204</u>	<u>633 602</u>
Actions, valeurs assimilées et droits rattachés		275 204	633 602
<b>Placements monétaires et disponibilités</b>		<u>129 120</u>	<u>60 079</u>
Placements monétaires	5	129 120	60 079
<b>Créances d'exploitation</b>	6	<u>119 339</u>	<u>180 348</u>
<b>TOTAL ACTIF</b>		<u><u>523 663</u></u>	<u><u>874 029</u></u>
<b>PASSIF</b>			
<b>Opérateurs créditeurs</b>	7	26 482	3 554
<b>Autres créditeurs divers</b>	8	72	100
<b>TOTAL PASSIF</b>		<u><u>26 554</u></u>	<u><u>3 654</u></u>
<b>ACTIF NET</b>			
<b>Capital</b>	13	495 589	867 566
<b>Sommes distribuables</b>			
Sommes distribuables de l'exercice en cours		1 520	2 809
<b>ACTIF NET</b>		<u><u>497 109</u></u>	<u><u>870 375</u></u>
<b>TOTAL PASSIF ET ACTIF NET</b>		<u><u>523 663</u></u>	<u><u>874 029</u></u>

**ETAT DE RESULTAT**  
(Montants exprimés en dinars)

	<i>Note</i>	<i>Année 2011</i>	<i>Année 2010</i>
<b>Revenus du portefeuille-titres</b>	9	5 818	10 898
Dividendes		5 818	10 898
<b>Revenus des placements monétaires</b>	10	904	1 972
<b>TOTAL DES REVENUS DES PLACEMENTS</b>		6 722	12 870
Charges de gestion des placements	11	(5 643)	(9 555)
<b>REVENU NET DES PLACEMENTS</b>		1 079	3 315
Autres charges	12	(315)	(592)
<b>RESULTAT D'EXPLOITATION</b>		764	2 723
Régularisation du résultat d'exploitation		756	86
<b>SOMMES DISTRIBUABLES DE L'EXERCICE</b>		1 520	2 809
Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)		(756)	(86)
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres		(43 187)	29 633
Plus ou moins values réalisées sur cessions de titres		(27 107)	20 554
Frais de négociation		(3 092)	(4 487)
<b>RESULTAT DE L'EXERCICE</b>		<b>(72 622)</b>	<b>48 423</b>

**ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET**

(Montants exprimés en dinars)

	<i>Année</i> <b>2011</b>	<i>Année</i> <b>2010</b>
<b>VARIATION DE L'ACTIF NET RESULTANT</b>	<u>(72 622)</u>	<u>48 423</u>
<b>DES OPERATIONS D'EXPLOITATION</b>		
Résultat d'exploitation	764	2 723
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	(43 187)	29 633
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	(27 107)	20 554
Frais de négociation de titres	(3 092)	(4 487)
<b>TRANSACTIONS SUR LE CAPITAL</b>	<u>(300 644)</u>	<u>721 952</u>
<b>Souscriptions</b>		
- Capital	410 791	3 482 500
- Régularisation des sommes non distribuables	(62 690)	250 678
- Régularisation des sommes distribuables	1 546	15 734
<b>Rachats</b>		
- Capital	(702 833)	(2 792 000)
- Régularisation des sommes non distribuables	53 332	(219 312)
- Régularisation des sommes distribuables	(790)	(15 648)
<b>VARIATION DE L'ACTIF NET</b>	<u><b>(373 266)</b></u>	<u><b>770 375</b></u>
<b>ACTIF NET</b>		
En début de période (capital initial)	870 375	100 000
En fin de période	497 109	870 375
<b>NOMBRE DE PARTS</b>		
En début de période	7 905	1 000
En fin de période	5 244	7 905
<b>VALEUR LIQUIDATIVE</b>	<u><b>94,796</b></u>	<u><b>110,104</b></u>
<b>TAUX DE RENDEMENT</b>	<u><b>(13,90%)</b></u>	<u><b>10,10%</b></u>



**NOTES AUX ETATS FINANCIERS DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2011****NOTE 1 : PRESENTATION DU FONDS**

« FCP INDICE MAXULA » est un fonds commun de placement de type mixte, régi par la loi n°2001- 83 du 24 juillet 2001 portant promulgation du code des organismes de placement collectif. Il a été créé le 15 octobre 2008 à l'initiative de la Société « MAXULA BOURSE » et « Amen Bank » et a reçu l'agrément du Conseil du Marché Financier, en date du 28 Décembre 2007.

Il a pour objet la constitution et la gestion, au moyen de l'utilisation de ses fonds propres et à l'exclusion de toutes autres ressources, d'un portefeuille de valeurs mobilières.

Le capital initial s'élève à D : 100.000 divisé en 1.000 parts de D : 100 chacune. Sa durée de vie est de 99 ans à compter de la date d'ouverture au public, soit le 23 Octobre 2009.

Etant une copropriété de valeurs mobilières dépourvue de la personnalité morale, le fonds se trouve en dehors du champ d'application de l'impôt sur les revenus des personnes physiques et de l'impôt sur les sociétés. En revanche, les revenus encaissés au titre des placements, sont soumis à une retenue à la source libératoire de 20%.

« FCP INDICE MAXULA » est un fonds commun de placement de capitalisation.

Le dépositaire de ce fonds est Amen Bank. Le gestionnaire étant MAXULA BOURSE.

**NOTE 2 : REFERENTIEL D'ELABORATION DES ETATS FINANCIERS**

Les états financiers arrêtés au 31 décembre 2011, sont établis conformément aux préconisations du système comptable et notamment les normes 16 à 18 relatives aux OPCVM, telles que approuvées par l'arrêté du ministre des finances du 22 Janvier 1999.

**NOTE 3 : PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES**

Les états financiers sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille-titres à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

**3.4- Prise en compte des placements et des revenus y afférents**

Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont supportés par le fonds sans que la totalité des frais de courtage ne dépassent annuellement 0.5% de l'actif net.

Les dividendes relatifs aux actions et valeurs assimilées, sont pris en compte en résultat à la date de détachement du coupon.

Les intérêts sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

**3.5- Evaluation des placements en actions et valeurs assimilées**

Les placements en actions et valeurs assimilées sont évalués, en date d'arrêt, à leur valeur de marché. La différence par rapport au prix d'achat ou par rapport à la clôture précédente constitue, selon le cas, une plus ou moins value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

La valeur de marché, applicable pour l'évaluation des titres admis à la cote, correspond au cours en bourse à la date du 31 décembre 2011 ou à la date antérieure la plus récente.

**3.6- Evaluation des titres OPCVM**

Les placements en titres OPCVM sont évalués, en date d'arrêt, à leur valeur liquidative. La différence par rapport au prix d'achat constitue, selon le cas, une plus ou moins value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

**3.7- Cession des placements**

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

Le prix d'achat des placements est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

**Note 4 : Portefeuille-titres**

Le solde de ce poste s'élève au 31 Décembre 2011 à D : 275.204 et se détaille ainsi :

	Nombre de titres	coût d'acquisition	Valeur au 31/12/2011	% Actif net
<b>Actions, valeurs assimilées &amp; droits rattachés</b>		<b>288 758</b>	<b>275 204</b>	<b>55,36%</b>
<b><u>Actions, valeurs assimilées et droits rattachés admis à la côte</u></b>	-	<b>288 758</b>	<b>275 204</b>	<b>55,36%</b>
ADWYA	304	2 347	2 141	0,43%
AMEN BANK	170	11 519	11 105	2,23%
ARTES	756	9 109	7 259	1,46%
ASSAD	228	2 491	2 416	0,49%
ATB	1 928	14 948	11 395	2,29%
ATL	700	3 831	3 840	0,77%
ATTIJARI BANK	1 395	31 480	26 089	5,25%
B.N.A	1 418	20 270	17 042	3,43%
BIAT	436	28 346	32 458	6,53%
BT	2 230	24 953	23 877	4,80%
CARTHAGE CEMENT	7 801	29 989	31 617	6,36%
CIL	120	2 579	2 168	0,44%
EL WIFACK LEASING	70	1 283	1 408	0,28%
ENNAKL AUTOMOBILES	900	9 630	8 629	1,74%
ESSOUKNA	61	366	496	0,10%
GIF-FILTER	410	2 669	2 357	0,47%
LES CIMENTS DE BIZERTE	696	5 084	5 512	1,11%
MAGASIN GENERAL	44	5 700	5 960	1,20%
MONOPRIX	348	12 188	9 854	1,98%
SFBT	1 747	20 036	22 730	4,57%
SIAME	390	1 677	1 745	0,35%
SIMPAR	30	1 246	1 731	0,35%
SIPHAT	35	611	493	0,10%
SITS	432	1 784	1 562	0,31%
SOPAT	185	604	776	0,16%
SOTETEL	230	2 065	1 381	0,28%
SOTRAPIL	66	801	906	0,18%
STAR	60	9 722	8 849	1,78%
T.P.R	875	4 718	5 207	1,05%
TELNET HOLDING	228	1 322	1 999	0,40%
TUN.LEASING	72	1 778	2 076	0,42%
TUNISAIR	1 711	3 994	2 888	0,58%
UIB	911	19 618	17 238	3,47%
<b>TOTAL</b>		<b>288 758</b>	<b>275 204</b>	<b>55,36%</b>
<b>Pourcentage par rapport au total des Actifs</b>				<b>52,55%</b>

Les mouvements enregistrés durant l'exercice sur le poste "Portefeuille - titres", sont indiqués ci-après :				
	<u>Coût</u> <u>d'acquisition</u>	<u>Plus (moins)</u> <u>values latentes</u>	<u>Valeur</u> <u>au 31 décembre</u>	<u>Plus (moins)</u> <u>values réalisées</u>
<u>Soldes au 31 décembre 2010</u>	603 969	29 633	633 602	
Acquisitions de l'exercice				
Actions	203 276		203 276	
Cessions de l'exercice				
Actions	(518 487)		(518 487)	(27 107)
Variation des plus ou moins value sur portefeuilles titres				
		(43 187)	(43 187)	
<u>Soldes au 31 décembre 2011</u>	288 758	(13 554)	275 204	(27 107)

**Note 5 : Placements monétaires**

Le solde de ce poste s'élève au 31 Décembre 2011 à D : 129.120 et se détaillant comme suit :

Désignation du titre	Coût d'acquisition	Valeur au 31/12/2011	% actif net
<b>Dépôts à vue</b>			
AMEN BANK (au taux 2%)	128 905	129 120	25,97%
<b>TOTAL</b>	<b>128 905</b>	<b>129 120</b>	<b>25,97%</b>
<b>Pourcentage par rapport au total des Actifs</b>		<b>24,66%</b>	

**Note 6 : Créances d'exploitation**

Cette rubrique s'élève au 31 décembre 2011 à D : 119.339 contre D : 180.348 au 31/12/2010 et s'analyse comme suit :

	<u>31/12/2011</u>	<u>31/12/2010</u>
Vente titres à encaisser	119 339	180 340
Autres	-	8
<b>Total</b>	<b>119 339</b>	<b>180 348</b>

**Note 7 : Opérateurs créditeurs**

Cette rubrique s'élève au 31 décembre 2011 à D : 26.482 contre D : 3.554 au 31/12/2010 et s'analyse comme suit :

	<u>31/12/2011</u>	<u>31/12/2010</u>
Rémunération du gestionnaire	1 066	2 813
Rémunération du dépositaire	275	741
Achats titres à décaisser	25 141	-
<b>Total</b>	<u><b>26 482</b></u>	<u><b>3 554</b></u>

**Note 8 : Autres créditeurs divers**

Le solde de ce poste s'élève au 31 décembre 2011 à D : 72 contre D : 100 au 31 décembre 2010 et englobe principalement la redevance du CMF.

**Note 9 : Revenus du portefeuille titres**

Le solde de ce poste s'élève pour l'exercice clos le 31 décembre 2011 à D : 5.818 contre D : 10.898 au 31/12/2010 et se détaille comme suit :

	Année 2011	Année 2010
<b><u>Dividendes</u></b>		
-		
des actions et valeurs assimilées admises à la cote	5 818	10 551
des titres OPCVM	-	347
<b>TOTAL</b>	<b>5 818</b>	<b>10 898</b>

**Note 10 : Revenus des placements monétaires**

Le solde de ce poste s'élève pour l'exercice clos le 31 décembre 2011 à D : 904 contre D : 1.972 au 31/12/2010 et représente les intérêts des dépôts à vue.

**Note 11 : Charges de gestion des placements**

Le solde de ce poste s'élève pour l'exercice clos le 31 décembre 2011 à D : 5.643 contre D : 9.555 au 31 décembre 2010 et se détaille comme suit :

	<u>31/12/2011</u>
Rémunération du gestionnaire	4 461
Rémunération du dépositaire	1 182
<b>Total</b>	<u><b>5 643</b></u>

**Note 12 : Autres charges**

Les autres charges s'élèvent à D : 315 pour l'exercice clos le 31 décembre 2011 contre D : 592 au 31 décembre 2010 et englobent principalement la redevance du CMF.

**Note 13 : Capital**

Les mouvements enregistrés sur le capital, au cours de l'exercice se détaillent ainsi :

Capital au 31-12-2010

Montant	867 566
Nombre de parts	7 905
Nombre de copropriétaires	38

Souscriptions réalisées

Montant	410 791
Nombre de parts émises	3 743
Nombre de copropriétaires nouveaux	8

Rachats effectués

Montant	(702 833)
Nombre de parts rachetées	(6 404)
Nombre de copropriétaires sortants	(18)

Autres mouvements

Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	(43 187)
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	(27 107)
Régularisation des sommes non distribuables	(8 412)
Frais de négociation	(3 092)
Résultat incorporé à la V.L	2 809
Régularisation de résultat incorporé à la V.L	(946)

Capital au 31-12-2011

Montant	495 589
Nombre de parts	5 244
Nombre de copropriétaires	28

**Note 14 : Autres informations****14.1. Données par part et ratios pertinents**

<u>Données par part</u>	<u>2011</u>	<u>2010</u>
Revenus des placements	1,282	1,628
Charges de gestion des placements	(1,076)	(1,209)
<b>Revenus net des placements</b>	<b>0,206</b>	<b>0,419</b>
Autres charges	(0,060)	(0,075)
<b>Résultat d'exploitation (1)</b>	<b>0,146</b>	<b>0,344</b>
Régularisation du résultat d'exploitation	0,144	0,011
<b>Sommes distribuables de l'exercice</b>	<b>0,290</b>	<b>0,355</b>
Variation des plus (ou moins) values potentielles	(8,236)	3,749
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	(5,169)	2,600
Frais de négociation	(0,590)	(0,568)
<b>Plus (ou moins) values sur titres et frais de négociation (2)</b>	<b>(13,994)</b>	<b>5,781</b>
<b>Résultat net de l'exercice (1) + (2)</b>	<b>(13,849)</b>	<b>6,126</b>
<b>Résultat non distribuable de l'exercice</b>	<b>(13,994)</b>	<b>5,781</b>
Régularisation du résultat non distribuable	(1,604)	3,968
<b>Sommes non distribuables de l'exercice</b>	<b>(15,598)</b>	<b>9,749</b>
Valeur liquidative	0,000	110,104
<b>Ratios de gestion des placements</b>		
Charges / actif net moyen	1,95%	1,15%
Autres charges / actif net moyen	0,11%	0,07%
Résultat distribuable de l'exercice / actif net moyen	0,53%	0,34%

**14.2 Rémunération du gestionnaire et du dépositaire**

La gestion de "FCP MAXULA INDICE" est confiée à la Société d'intermédiation en bourse "MAXULA BOURSE". Celle-ci est chargée des choix des placements et de la gestion administrative et financière du fonds. En contre partie de ses prestations, le gestionnaire perçoit une rémunération de 1,2% HT l'an, calculée sur la base de l'actif net quotidien.

Amen Bank assure la fonction de dépositaire de fonds et de titres. En contre partie de ses prestations, le dépositaire perçoit une rémunération annuelle de 0,1% HT, calculée sur la base de l'actif net quotidien, avec un minimum de D : 1.000 dinars HT pour les deux premières années. Ce minimum sera ramené à D : 2.000 dinars HT à partir de la troisième année.